C.R.I.C. N° 38 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

## COMPTE RENDU
## INTÉGRAL

Séance publique de commission*

**Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine**

Lundi 25 novembre 2019

*Application de l'art. 162 du règlement

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*.....1

*Organisation des travaux*.....1

*Examen de l'arriéré*

Intervenants : M. le Président, Mme Grovonius.....1

*Interpellations et questions orales*.....1

*Question orale de M. Bierin à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'étude relative à la charge de travail des agents du Service public de Wallonie (SPW) » ;*

*Question orale de Mme Grovonius à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'étude sur le bien-être et la charge de travail des fonctionnaires »*

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, Mme Grovonius, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....1

*Question orale de M. Dispa à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'avenir du statut de la fonction publique en Wallonie »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....3

*Question orale de M. Hazée à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la mise en œuvre du régime des mandats au sein de la fonction publique »*

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....5

*Question orale de M. Hazée à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la relance du certificat de management »*

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....7

*Organisation des travaux (Suite)*

Intervenants : M. le Président, Mme Grovonius, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, M. Hazée.....8

*Interpellations et questions orales (Suite)*.....9

*Question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la promotion touristique des événements organisés dans le cadre des fêtes de fin d'année »*

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....9

*Question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'absence des sites touristiques luxembourgeois dans l'offre B-Excursions »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....10

*Question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'impact pour le tourisme luxembourgeois de l'interdiction des camps de vacances de mouvements de jeunesse »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....11

*Question orale de Mme Sobry à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la procédure relative aux actes et travaux sur les biens patrimoniaux classés » ;*

*Question orale de Mme Sobry à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'absence de dépôt des comptes par l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) »*

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....13

*Question orale de M. Cornillie à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le dossier de la restauration de la tour Henri VIII à Tournai »*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....17

*Question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'accord de coopération du 28 mars 2018 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la restauration, la réaffectation, le redéploiement, la conception de projets immobiliers à caractère culturel, patrimonial et/ou touristique en Wallonie »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....18

*Question orale de Mme Grovonius à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les premiers états généraux wallons de l'assistance aux victimes de la route » ;*

*Question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les états généraux de l'assistance aux victimes de la route »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Grovonius, M. Maroy, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....20

*Question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le débridage des vélos électriques »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....23

*Question orale de Mme Mathieux à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées dans les stations-service autoroutières wallonnes »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mathieux, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....25

*Organisation des travaux (Suite)*.....26

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*.....26

*Liste des intervenants*.....27

*Abréviations courantes*.....28

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Maroy, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 33 minutes.*

**M. le Président**. - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La parole est à Mme Grovonius.

**Mme Grovonius** (PS). - Monsieur le Président, je me demandais comment cela se passe par rapport à l'examen du rapport du médiateur.

J'imagine qu'il y a une présentation générale en Commission des affaires générales, mais il y a quand même beaucoup d'éléments qui concernent notre commission. Prévoit-on un moment pour tout examiner ?

**M. le Président**. - Tout est prévu, rassurez-vous.

Le médiateur ira en Commission des affaires générales, mais il viendra aussi, pour les compétences relatives à chacune des commissions, détailler s'il y a lieu et répondre aux questions éventuelles des députées et des députés.

Ce sera prévu pour le mois de janvier.

Cela répond-il à votre question ? Tout le monde est satisfait ?

Si c'est le cas, on peut passer aux interpellations et questions orales.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. BIERIN À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'ÉTUDE RELATIVE À LA CHARGE DE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (SPW) »

### QUESTION ORALE DE MME GROVONIUS À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'ÉTUDE SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA CHARGE DE TRAVAIL DES FONCTIONNAIRES »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, de :

- M. Bierin, sur « l'étude relative à la charge de travail des agents du Service public de Wallonie (SPW) » ;
- Mme Grovonius, sur « l'étude sur le bien-être et la charge de travail des fonctionnaires ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). - Madame la Ministre, vous annonciez dans la presse la mise en place d'une étude sur la charge de travail au SPW, pour un budget de 1 million d'euros, et l'ouverture imminente d'un appel à candidatures dans le cadre d'un marché public. Cela s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de politique régionale qui prévoit un *screening* complet de la charge de travail de chaque direction générale à partir du secrétariat général et du Costra, en vue d'objectiver les besoins en personnel et de pouvoir réallouer les ressources entre services.

Cette étude doit également prolonger une première étude réalisée l'an dernier sur le bien-être au travail au SPW. En effet, cette étude estimait que le premier

facteur de risques psychosociaux concerne la charge de travail des agents.

Pouvez-vous nous rappeler un peu plus en détail les différents enseignements de cette première étude ? Comment cette nouvelle étude a-t-elle été préparée ? Pourquoi avoir fait appel à un consultant extérieur dès le début ? Avez-vous fait appel d'abord aux services du SPW évoqués dans la Déclaration de politique régionale et en particulier le Costra ?

Avez-vous déjà des pistes de réflexion concernant une répartition différente de la charge de travail ?

Enfin, vous évoquiez dans la presse des tâches qui doivent être attractives et l'intérêt de perspectives d'avenir pour les collaborateurs. Ces éléments-là touchent à l'ensemble de la carrière et non uniquement à la charge de travail. L'étude se penchera-t-elle également sur ces aspects ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme Grovonius pour poser sa question.

**Mme Grovonius** (PS). - Madame la Ministre, la fonction publique, souvent décriée par certains, constitue pourtant un rouage essentiel de notre système démocratique.

Aussi, pour mon groupe, il est essentiel de rendre les lettres de noblesse au métier de fonctionnaire.

Par ailleurs, le maintien du statut est essentiel, à mes yeux, car la mission publique relève d'une mission d'investissement collectif et est un facteur d'équité sociale. Ce statut doit permettre aux agents d'effectuer leurs missions avec toute l'autonomie et l'indépendance essentielles à l'exercice de ce genre de fonction.

J'en viens effectivement aux articles parus dans la presse et dans lesquels on pouvait lire que vous comptiez lancer une vaste étude sur la charge de travail des agents pour voir, et je cite : « ce qui peut clocher dans une tâche qui doit être rendue attractive et dans laquelle un cadre doit être créé avec des perspectives d'avenir pour les collaborateurs ».

Par ailleurs, il est aussi question, dans cet article, d'évaluer les besoins en personnel. Le coût de cette étude, comme mon collègue vient de le dire, est de 1 million d'euros.

J'aimerais, Madame la Ministre, vous interroger sur ce point.

Il y a déjà eu une étude l'an dernier sur le bien-être au travail au SPW. Le premier facteur de risques psychosociaux ressorti dans le cadre de cette étude concernait la charge de travail.

J'aimerais, Madame la Ministre, que vous puissiez m'indiquer le lien entre ces deux études. Quels sont les aspects spécifiques que cette deuxième étude compte approfondir ?

Le problème de la charge de travail ayant d'ores et déjà été identifié, pourquoi ne pas, dans la foulée, présenter des mesures visant à réduire cette charge ? Par exemple, des engagements sont-ils prévus ou ont-ils déjà eu lieu ?

Par ailleurs, vous avez également déclaré : « Il faut aussi pouvoir offrir du temps, du plaisir et du sens aux agents ». Je ne peux que me réjouir de ce genre de propos. Très concrètement, j'aimerais savoir quelles initiatives vous prendrez en la matière. Dans quels délais ?

Enfin, je profite de cette question pour revenir vers vous sur un dossier plus spécifique, qui a fait l'objet d'un certain nombre de questions en fin de législature précédente, à savoir le déménagement et la réorganisation au sein de la DGO6. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier qui ne semble pas offrir nécessairement « du temps, du plaisir et du sens » à une partie importante de ces agents ?

D'avance merci pour vos éléments de réponse.

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame et Monsieur les député, vos deux questions pointent effectivement l'étude sur le bien-être et la charge de travail des agents du SPW. Les enseignements que nous pouvons en tirer et les pistes de réflexions et mesures qu'il y aurait lieu de mettre en place.

Comme vous l'évoquez, une étude des risques psychosociaux a été réalisée en 2018 au sein du Service public de Wallonie. Elle répondait à une obligation légale. Je vous rappelle la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, modifiée par la loi du 28 février 2014. C'est une obligation légale de l'employeur d'identifier les situations à risque au travail ainsi que d'en déterminer et d'en évaluer les risques.

Cette enquête a obtenu un taux de participation de 50 %. Il y a 4 795 agents qui ont répondu sur les 9 568 personnes invitées à répondre, c'est l'effectif global du SPW.

Cette enquête a permis de dégager cinq pistes d'amélioration transversales qui figureront dans le prochain contrat d'administration du SPW. Une première piste cible l'amélioration à apporter au niveau de la communication interpersonnelle et la transmission des informations, l'objectif étant d'offrir plus de transparence et de transversalité entre les services. Les

résultats ont également mis en lumière la nécessité d'apporter un soutien au management et de lui permettre de développer davantage ses compétences managériales. Ensuite, une attention particulière sera portée sur la réduction d'inégalités juridiques entre les agents et sur la promotion d'une culture d'équité. Une piste porte spécifiquement sur l'organisation et la charge de travail afin d'aboutir à une répartition plus équitable entre les agents et de poursuivre encore la simplification administrative. Enfin, une cinquième piste porte sur les perspectives d'avenir. En effet, il y a lieu de mettre en œuvre des actions en vue d'attirer, de motiver et de développer des talents au sein des services publics et, comme vous le rappelez, répondre à la DPR, de rendre la carrière au sein du SPW plus attractive, par exemple grâce à la valorisation des compétences acquises.

Dans la poursuite de cette enquête, un projet est en effet de faire appel à une expertise externe pour analyser l'ensemble des activités du SPW afin d'estimer le plus objectivement possible et de manière logique la charge de travail nécessaire à chaque exercice et ainsi, de déterminer l'affectation optimale des ressources humaines en vue d'un fonctionnement plus efficient de l'organisation.

Le Gouvernement a dégagé un crédit de 1 million d'euros en 2020 pour réaliser cette étude, ce *screening*.

À ce stade, les services du SPW, le secrétariat général en particulier, affinent la description du besoin, les résultats attendus et les objectifs poursuivis. Un meilleur équilibre de travail bénéficie aux agents, mais aussi à l'organisation dont le fonctionnement est optimisé au bénéfice de l'usager.

La question du bien-être des collaborateurs dans l'organisation est un sujet auquel je veillerai tout particulièrement. Je souhaite aussi rappeler que ce projet figure tel quel dans la Déclaration de politique régionale.

Pour en venir à la dernière question plus spécifique du déménagement du SPW Économie, Emploi et Recherche, je suis bien consciente d'une divergence en termes de temps, de plaisir et de sens pour certains et pour d'autres. Comme vous le savez, la répartition des compétences au sein du Gouvernement a fait que c'est le ministre Crucke qui est en charge des Affaires immobilières et mobilières. Dans le cadre d'un déménagement, il y a évidemment une concertation à avoir avec mon collègue, le ministre Crucke. Des contacts sont prévus pour avancer dans ce dossier. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer tant la direction que les organisations syndicales à ce sujet. Je connais les arguments des uns et des autres.

**M. le Président**. - La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). - On entend à votre réponse que c'est bien ce consultant extérieur qui réalisera le *screening* et que le Service public de Wallonie a préparé le cahier des charges. Il serait peut-être intéressant qu'il soit aussi associé au diagnostic parce qu'il s'agit d'un enjeu important et sensible.

À chaque étape, il est a priori nécessaire que les différents acteurs soient impliqués, que ce soit les directions, les syndicats, et cetera. Formulons ensemble le souhait de concilier, à la fin de cette étude, à la fois efficacité et qualité de vie dans le travail, plaisir et sens, comme cela a été évoqué.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Grovonius.

**Mme Grovonius** (PS). - Voilà, du plaisir et du sens. Je rejoins mon collègue par rapport à ce qui vient d'être dit : il est important que les différents acteurs puissent être associés tout au long du processus. Pour ce qui est de la question spécifique à la DGO6, j'entends bien que, à ce stade, vous ne souhaitez pas en dire plus et prendre position par rapport à cette question. Je l'espère juste.

J'entends que vous avez en tout cas pu recueillir les avis des uns et des autres.

Je ne doute pas que l'on sera encore interpellé sur cette question. Je devrai revenir vers vous pour avoir une position claire, ne serait-ce que pour savoir si, effectivement, ce déménagement, à un moment donné, aura lieu ou pas, ou si on laissera cela en stand-by et l'on essayera de trouver d'autres pistes.

Je vous laisse encore un peu de temps pour pouvoir examiner cette question, mais je ne manquerai pas de revenir vers vous ultérieurement.

## QUESTION ORALE DE M. DISPA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'AVENIR DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE EN WALLONIE »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'avenir du statut de la fonction publique en Wallonie ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). - Madame la Ministre, l'avenir du statut de la fonction publique en Wallonie est évidemment un enjeu très important.

Par rapport à cet enjeu, la nouvelle majorité s'est-elle réellement accordée sur un cap clair et précis ? La question, me semble-t-il, mérite d'être posée.

Du côté flamand, les choses sont très claires : le nouveau Gouvernement est déterminé à ne plus procéder à des nominations dans son administration. Il entend assigner la même ligne aux pouvoirs locaux. Cela pourrait susciter des contestations sur le banc syndical, mais l'option politique est prise et assumée. On ne serait pas surpris qu'elle réapparaisse d'ailleurs dans les négociations fédérales.

Qu'en est-il du côté wallon ? Les choses sont beaucoup moins claires. La Déclaration de politique régionale n'offre pas une boussole très lisible. On y lit l'engagement, je cite : « de privilégier le régime du statut pour les agents ». On y lit aussi la promesse, je cite toujours : « d'examiner au sein du comité de secteur la problématique des contractuels afin d'améliorer leur carrière et leur pension ».

La ligne est un peu floue, me semble-t-il. Le brouillard s'épaissit avec les propos récents que vous avez développés dans le journal *L'Écho*, où, interrogée sur la formulation de la Déclaration de politique régionale, Madame la Ministre, cette formulation qui entend privilégier le statut, vous avez répondu : « L'idée est surtout de dire qu'il n'est pas abandonné ». Avouez que c'est une conception assez minimaliste.

D'où mes questions, Madame la Ministre.

Y a-t-il une unité de vue sur cette question au sein du Gouvernement ? Comment entendez-vous privilégier le statut comme le promet la DPR ? Allez-vous intensifier les procédures de nomination et de recrutement statutaire ? Entendez-vous augmenter la proportion de statutaires au sein du personnel du Service public de Wallonie ? Comment interpréter vos propos dans *L'Écho* ? Qu'en est-il du second pilier de pension pour les contractuels ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, je vous remercie pour l'attention que vous portez à la fonction publique wallonne. Celle-ci est bien entendu au cœur de la DPR, mais aussi de mes préoccupations quotidiennes, notamment par le biais des différentes questions qui me sont posées. Vous pouvez constater que j'ai d'importantes ambitions en matière de bien-être au travail, d'évaluation de la charge de travail et de relance du certificat de management.

L'idée sous-jacente est bien entendu d'avoir une fonction publique efficace, souple, performante et motivée, qui puisse rendre les meilleurs services aux Wallons.

Dans ce contexte, je me refuse, pour ma part, à opposer agent contractuel et agent statutaire. La fonction publique doit être plurielle. Elle doit avoir une ossature stable et indépendante, composée d'agents nommés, mais elle doit aussi pouvoir faire appel à des collaborateurs contractuels.

Il faut, en outre, que les agents de ces deux catégories travaillent ensemble et s'organisent harmonieusement.

C'est en ce sens que la DPR prévoit tant de privilégier le régime du statut que d'améliorer les carrières et les pensions des agents contractuels.

C'est ainsi, en exécution de la convention sectorielle 2013-2016, encore jamais appliquée sur ce point jusqu'à ce jour, qu'un crédit de 250 000 euros a été prévu dans la provision interdépartementale du budget 2020 pour récompenser les OIP qui ont fait l'effort d'augmenter leur pourcentage de statutaires.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'un arrêté du Gouvernement du 9 mai 2019 a rendu applicables au personnel contractuel les promotions barémiques et le régime de promotion par accession au niveau supérieur.

La statutarisation du personnel contractuel est bien entendu un point important pour les organisations syndicales et, dès mon entrée en fonction, j'ai rencontré chacune de ces organisations.

J'ai la volonté d'instaurer un dialogue constructif avec les organisations syndicales au sein du Comité de secteur XVI. Nous allons d'ailleurs nous réunir pour la première fois ce vendredi 29 novembre. Ce sera la première réunion du Comité de secteur XVI. Progressivement, nous fixerons nos objectifs et nos priorités.

En ce qui concerne le second pilier de pension pour les contractuels, je vous renvoie à la réponse que j'avais formulée à la question orale de M. le Député Di Mattia lors de la commission du 21 octobre dernier. La réponse est en tout point identique à vos questions.

Je peux toutefois vous préciser que le marché de consultance évoqué dans cette réponse a été attribué le 30 octobre 2019 à la société Nexian, qui a déjà remis une note d'analyse, des conseils et des recommandations sur les deux modes de financement envisagés. Les conclusions de cette analyse seront prochainement présentées au Gouvernement wallon.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président**. - La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

On prendra connaissance avec attention des enseignements tirés de cette étude, dont vous présenterez les résultats au Gouvernement prochainement, en ce qui concerne le second pilier de pension.

Pour le reste, sur le débat plus général de la statutarisation ou de la dualité entre les statutaires et les contractuels, reconnaissons que c'est une question difficile. Au fil du temps, l'ensemble des gouvernements ont dit et redit leur attachement de principe au statut et, en même temps, on doit bien constater que la moitié de nos fonctionnaires sont des contractuels. C'est une situation complexe qu'il faut aborder avec réalisme et sens des responsabilités. Je ne doute pas que ce soit votre volonté.

À bien vous lire ou à vous écouter, on mesure qu'il y a sur cette question sensible des divergences ou en tout cas des nuances dans l'approche. Vous dites, par exemple, pour les organisations syndicales, que la statutarisation est importante. Vous n'avez pas assumé vous-même ce propos en ce qui vous concerne et vous avez plutôt plaidé pour le respect d'une forme de pluralité au sein de la fonction publique.

En somme, si je devais caricaturer, vous dites qu'il faut privilégier le statut et qu'il faut privilégier le régime contractuel. Dans le discours, la ligne n'est pas très claire. C'est dans les actes que l'on verra un peu quelles sont les options réelles que le Gouvernement prendra sur base de vos propositions.

## QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME DES MANDATS AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la mise en œuvre du régime des mandats au sein de la fonction publique ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). - Madame la Ministre, le Code de la fonction publique prévoit qu'un certain nombre d'emplois de fonctionnaires généraux soient attribués par mandat au sein des services du Gouvernement et au sein des organismes d'intérêt public soumis au code, et ce, pour la durée de la législature.

Les mandataires doivent être désignés à l'intérieur du pool auquel le candidat fait appel pour la désignation des mandataires, composé des titulaires du certificat de management public délivré aux personnes lauréates du concours d'entrée, qui ont suivi les formations, réussi les épreuves du certificat et également l'examen Selor organisé à la fin du cycle de formation.

Ce pool est également composé des mandataires en fonction le jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 20 septembre 2012, lorsque le régime des mandats a été établi, ainsi qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles et dans les organismes conjoints WBI et l'École d'administration.

Le code prévoit encore que les emplois à pourvoir par mandats sont déclarés vacants par le Gouvernement, qui établit une lettre de mission dans les six semaines après sa prestation de serment.

En ce sens, les projets de lettres de missions sont proposés au Gouvernement par le Comité stratégique ou les organes de gestion au plus tard trois semaines après la prestation de serment du Gouvernement.

Immédiatement après la déclaration de vacance, un appel à candidatures est alors publié au *Moniteur belge* et sur le site web du Gouvernement, et un courrier électronique est adressé à chacun des membres du pool des candidats. Au plus tard trois mois après la déclaration de vacance des emplois à pourvoir, le Gouvernement nomme, dans chaque emploi, le candidat qu'il estime le plus apte à exercer la fonction en toute confiance.

J'ai ainsi retracé le cadre dans lequel la problématique est située. Madame la Ministre, je souhaitais dès lors faire le point avec vous sur la mise en œuvre du régime des mandats prévu par le Code de la fonction publique, même si nous sommes quelques semaines après les termes que j'ai évoqués. J'ai cinq questions à vous poser.

Pouvez-vous nous indiquer combien d'emplois sont concernés par le périmètre des emplois sous mandat, conformément à l'article 339 du code au sein du Service public de Wallonie, d'une part, et au sein des UAP, d'autre part ?

Le Gouvernement a-t-il décidé de ne pas déclarer vacants certains emplois, par exemple, parce qu'ils seraient vacants de longue date et que le Gouvernement envisagerait de les supprimer à des fins d'optimisation de la haute fonction publique ?

Pour chacun des emplois compris dans le périmètre et hors les éventuels cas visés précédemment, le Gouvernement a-t-il opéré la déclaration de vacance et défini la lettre de mission ? Si tel n'est pas le cas, quelle

en est la raison ou quelles en sont les raisons ? À quelle date la déclaration de vacance est-elle prévue ? Comment le Gouvernement entend-il organiser ce processus important ? A-t-il prévu des étapes pour planifier l'ensemble des désignations qui doivent intervenir ?

La Déclaration de politique régionale prévoit aussi l'extension progressive du régime des mandats, en particulier aux emplois de rang A3, à la suite de la vacance de l'emploi concerné, par exemple, on pense notamment à des mises à la retraite.

Comment entendez-vous mettre en œuvre cette extension ? Pouvez-vous préciser le champ des emplois concernés, du moins pour la part prévisible de ces vacances d'emploi ?

Je vous remercie par avance, Madame la Ministre.

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, la mise en œuvre du régime des mandats, tant pour le Service public de Wallonie que pour les organismes d'intérêt public soumis au Code de la fonction publique, est un dossier important sur lequel nous travaillons depuis ma prise de fonction, et ce, en étroite collaboration avec l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles, l'EAP, et le SPW.

Vous m'interrogez d'abord sur le nombre d'emplois concernés. Sur la base des réglementations actuelles, les chiffres sont les suivants :

- au sein du SPW, 21 emplois sont à pourvoir par mandat et se décomposent comme suit : un emploi de secrétaire général, sept emplois de directeur général et 16 emplois d'inspecteur général ;
- au sein des OIP, 24 emplois sont à pourvoir par mandat qui se décomposent comme suit : 17 emplois de rang A2 et sept emplois de rang A3.

Le Gouvernement n'a pas pris de décision à l'heure actuelle sur les postes à mandat qui devraient être supprimés. Je proposerai au Gouvernement un travail de réflexion globale portant sur les emplois du SPW et de l'ensemble des OIP soumis au régime de mandats.

Les deux notes, une pour le SPW et une pour les OIP, que je compte déposer très prochainement au Gouvernement, prévoient de déclarer vacants 19 emplois sur les 21 au SPW, les emplois de rang A3 de fonctionnaire dirigeant de WBS et du Service commun d'audit le seront ultérieurement puisqu'ils nécessitent une décision conjointe du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et 20 emplois sur les 24 dans les OIP. Les emplois d'administrateur général et d'administrateur général adjoint de WBI, l'emploi de directeur général de l'EAP et l'emploi de rang A3 à l'OFFA le seront ultérieurement, car ils nécessitent également une décision conjointe, et pour l'OFFA, une décision conjointe du collège de la Cocof en plus des deux autres.

Je rencontre d'ailleurs mon homologue du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Frédéric Daerden, dans le courant du mois de décembre afin d'aborder cet aspect et, comme vous vous en doutez, d'autres aspects également.

Comme je viens de l'indiquer, le Gouvernement devrait approuver les lettres de mission et déclarer vacants ces 39 emplois prochainement.

L'organisation et la planification des étapes ultérieures sont bien évidemment d'ores et déjà prévues. Les différentes tâches à accomplir à partir du jour de la décision du Gouvernement ont été identifiées et réparties.

Enfin, en ce qui concerne l'extension du régime des mandats à l'ensemble des emplois de rang A3, comme prévu par la DPR, le travail juridique est en cours. Il convient, en effet, de distinguer les emplois du SPW de ceux des OIP et, dans les OIP, les emplois figurant dans les décrets constitutifs de ceux figurant dans les arrêtés du Gouvernement wallon fixant les cadres organiques.

Conformément à la DPR, une mesure transitoire sera prévue pour les inspecteurs généraux non mandataires occupant un poste soumis à mandat par l'extension du régime à l'ensemble des emplois de rang A3.

En réponse à votre dernière question, au SPW, il y actuellement huit emplois de rang A3 sous mandat encore occupés par un IG non mandataire. Deux seront admis à la pension endéans les trois ans et deux autres endéans les cinq ans. Ils seront déclarés vacants au fur et à mesure du départ définitif de leur titulaire.

Voilà à ce stade ce que je pouvais vous affirmer, Monsieur le Député.

**M. le Président**. - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour la réponse complète qu'elle a formulée.

C'est un dossier important pour la conduite de l'administration, pour la mise en œuvre de la Déclaration de politique régionale et plus largement de la politique du Gouvernement.

Nous suivrons évidemment avec attention, et nous reviendrons en particulier aussi sur l'enjeu de l'extension de ce régime tel que vous l'avez précisé.

## QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA RELANCE DU CERTIFICAT DE MANAGEMENT »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la relance du certificat de management ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). - Madame la Ministre, dans la foulée, la Déclaration de politique régionale prévoit la relance rapide du certificat de management public. Elle dispose en effet, qu'« une première session sera organisée dès que possible, avec proclamation des lauréats d'ici la fin 2020 ». La fin 2020, c'est dans un an, c'est demain.

Comme le rappelle le rapport annuel de l'École d'administration, une des ses trois missions est d'organiser et de piloter le certificat de management public qui donne accès à un pool dont seuls les membres peuvent déposer leur candidature à un emploi à pourvoir par mandat. Pour l'obtenir, il est nécessaire de suivre une formation de haut niveau et d'en réussir les épreuves et l'examen final. Le Code de la fonction publique prévoit en effet qu'un certain nombre d'emplois de fonctionnaires généraux - dont on a parlé - sont attribués par mandat au sein du SPW et des organismes d'intérêt public soumis au code.

Alors que le cycle de formations était conçu comme un processus continu afin d'alimenter le pool de mandataires potentiels et de permettre au Gouvernement de disposer d'une série de candidats et candidates motivés et compétents pour désigner ses mandataires, le Gouvernement a toutefois décidé en 2014 de suspendre ce certificat en management public – au départ pour deux ans – avant que la suspension ne soit devenue un arrêt de très longue durée.

Il est particulièrement opportun de le relancer, comme la DPR le prévoit, d'autant qu'elle prévoit également d'élargir progressivement cette logique de mandat.

Il y a une certaine urgence. J'imagine que vous avez pris le dossier à bras-le-corps dès l'entame de votre mandat. Je souhaite vous interroger pour vous permettre de dresser l'état d'avancement du dossier.

Vous avez déjà eu l'occasion de confirmer l'extension des conditions d'accès. Je souhaite pour ma part faire le point avec vous sur la relance du certificat et sur le calendrier de travail.

Dès lors, Madame la Ministre, quel est votre plan de travail en la matière ?

Les concertations utiles avec les autorités académiques, engagées dans la précédente version du certificat, et avec le Selor, partenaire historique du projet, sont-elles en bonne voie ?

La DPR prévoit une actualisation du contenu, sur base des évaluations réalisées par les universités – l'ULB, l'Université de Liège, l'UCL –, l'IWEPS et un consultant externe. Pouvez-vous nous préciser l'état de cette actualisation sur base de ces évaluations existantes ? Quand aura lieu le prochain cycle de formation ? Quand les inscriptions seront-elles ouvertes ?

Je vous remercie, Madame la Ministre.

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, la DPR prévoit en effet une relance rapide du certificat en management public. C'est un dossier important sur lequel nous travaillons avec mon équipe depuis ma prise de fonction, et ce, en étroite collaboration avec l'École d'administration publique, l'EAP, en charge de la mise en œuvre du CMP.

Dès le 26 septembre, celle-ci a rencontré le Selor pour les informer de la relance prévue et envisager les adaptations possibles dans le processus de sélection afin de rencontrer les recommandations issues des évaluations. Par ailleurs, elle a pris les contacts nécessaires avec l'université coordinatrice pour discuter de l'opérationnalisation d'un nouveau cycle. Les rencontres se poursuivront pour proposer un calendrier de travail et une date de mise en œuvre effective.

S'agissant d'une matière commune entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, mon cabinet rencontre celui de mon homologue, M. le Ministre Daerden, le 3 décembre prochain, afin notamment de discuter de ce dossier.

Mon objectif est de nous aligner sur une vision commune qui permette à l'EAP de coordonner les différents acteurs afin de relancer le plus rapidement possible un nouveau cycle.

J'attire votre attention sur un élément qui intervient dans le calendrier. L'extension des conditions d'accès inscrite dans la DPR nécessitera de modifier l'accord de coopération du 6 février 2014 relatif au certificat de management public pour l'accès aux emplois soumis au

régime des mandats au sein de la Communauté française et de la Région wallonne et, par voie de conséquence, de modifier les arrêtés suivants : le code de la fonction publique wallonne, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 et les arrêtés du Gouvernement wallon et de la Communauté française du 12 décembre 2012 réformant le régime de mandats des fonctionnaires généraux de WBI.

Par ailleurs, les recommandations de l'IWEPS en conclusion de son évaluation du processus pourraient conduire à d'autres modifications juridiques non encore identifiées au jour où je vous parle.

Il devra être tenu compte de l'entrée en vigueur de ces modifications avant de lancer les appels à candidatures pour le nouveau cycle et déclarer les inscriptions ouvertes.

Je ne suis pas encore en mesure de vous préciser quand aura lieu le prochain cycle de formation et quand les inscriptions seront ouvertes.

Soyez assuré que ce dossier figure bien parmi mes priorités et que je ne manquerai pas de revenir vers vous dès qu'un calendrier prévisionnel sera établi sur base d'hypothèses opérationnelles réalistes et concrètes.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président**. - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je prends note des premières démarches initiées dès la fin septembre par la ministre. J'entends évidemment la recherche d'une vision commune avec son homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'imagine que cette recherche ne sera pas trop difficile, vu que la DPR et la DPC contiennent exactement les mêmes éléments au niveau de cette relance du certificat, et plus largement au niveau de la vision en matière de régime des mandats.

J'ose imaginer que, dès le 3 décembre, on puisse conclure la recherche de cette vision commune. J'entends qu'il y a certains textes à modifier pour élargir l'accès au mandat. J'attire l'attention vraiment sur l'enjeu en termes de calendrier puisque – comme vous l'avez dit précédemment et comme je le partage – l'attribution des mandats dans les fonctions à mandat est évidemment un dossier extrêmement important. La relance du certificat en parallèle l'est tout autant. Il faut éviter, à mon sens, toute étape qui puisse freiner la bonne marche dans l'atteinte des objectifs assignés, en particulier l'organisation dès que possible avec proclamation des lauréats d'ici la fin 2020 d'une première session du certificat.

Je vous remercie pour le suivi concret et urgent de ce dossier.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

**M. le Président**. - Avant de passer à l'acte deux qui concerne le tourisme, je voudrais revenir un instant sur le rapport du médiateur pour vous confirmer que cela sera bien au mois de janvier, pour vous dire aussi que le médiateur entamera sa tournée des commissions par celle-ci, celle de la fonction publique, et non pas par celle des affaires générales. Rectification : cela sera bien ici que le médiateur entamera sa tournée. On pourra évidemment lui poser toutes les questions que vous souhaitez.

La parole est à Mme Grovonius.

**Mme Grovonius** (PS). - Désolée, mais puisque vous rouvrez la discussion sur ce point, ma question est également de savoir si, lorsque le médiateur viendra présenter, on pourra lui poser des questions. Maintenant, dans son rapport, il y a une série d'éléments parfois un petit peu plus politiques qui nécessitent peut-être une réaction de la ministre.

J'aimerais savoir comment c'est généralement coordonné. Avons-nous d'abord l'échange avec le médiateur et puis éventuellement des questions complémentaires dans un deuxième temps avec Mme la Ministre ? Ou tout le monde vient-il en même temps et l'on fait le travail conjointement ?

**M. le Président**. - Cela dépendra d'abord de l'ambiance et de votre degré d'intérêt.

S'il y a beaucoup de questions – moi, j'aime bien que les débats aient de la lisibilité – la réponse est oui, Mme la Ministre s'exprimera si elle est interpellée par l'un ou l'autre député.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - De nos expériences passées, tant en tant que député qu'en tant que ministre, le médiateur vient présenter son rapport. Il y a d'abord des questions des députés qui s'adressent au médiateur, mais qui peuvent être dans la foulée aussi, adressées au ministre et qui répond suite au rapport. Le rapport est évidemment adressé au Parlement, mais les ministres peuvent aussi s'en servir et éventuellement déjà se prononcer sur la mise en œuvre des recommandations. En général, les recommandations s'adressent aussi non pas seulement aux administrations, mais aussi aux ministres. Il y a des dispositions légales parfois nécessaires qui ont abouti ici sur des textes modifiés. C'est ainsi que cela se passe.

**M. le Président**. - Et c'est tant mieux, comme cela, c'est utile.

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je n'enlèverai rien du tout à ce que Mme la Ministre a indiqué, mais plutôt un ajout puisque nous aurions aimé que le médiateur puisse présenter son rapport dès cette semaine de travaux, mais il était retenu par des obligations internationales. Ce sera donc non seulement janvier, mais lors de la première commission de janvier, généralement une commission où l'on a un certain espace et où nous pourrons avoir – à commencer par cette commission – un travail sérieux sur ce rapport et sur les échanges qu'ils requièrent.

**M. le Président**. - Fort bien, tout le monde s'y est mis. Nous avons maintenant une information complète et une vision claire de ce qui se passera.

Merci à toutes et tous.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA PROMOTION TOURISTIQUE DES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS DANS LE CADRE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la promotion touristique des événements organisés dans le cadre des fêtes de fin d'année ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

**M. Di Mattia** (PS). - Madame la Ministre, ma question concerne la promotion touristique autour des fêtes de fin d'année. Pour beaucoup, les marchés de Noël sont devenus l'attraction favorite des fêtes de fin d'année. Avec plus de 2 millions de visiteurs annuels pour son marché d'hiver, Strasbourg peut même se targuer d'être devenue la capitale de Noël en Europe.

La Belgique n'est pas non plus en reste puisque de magnifiques marchés de Noël s'organisent chaque année dans nos plus grandes villes, et moins grandes, et attirent des publics toujours plus nombreux.

À ce titre, la Ville de Liège s'est vu décerner, l'année dernière, le titre de capitale européenne de Noël.

De nombreuses publicités nous parviennent des activités organisées par nos voisins français et allemands à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il est néanmoins opportun de s'interroger sur la portée d'événements tels que ceux organisés à Liège ou autres régions de Wallonie pour les touristes des régions limitrophes.

Quel accent comptez-vous mettre sur la promotion de nos marchés de Noël durant cette législature ? N'y a-t-il pas là un créneau à développer en proposant une série d'offres groupées mettant en valeur notre patrimoine urbain tout en insistant sur ces activités de fin d'année, souvent appréciées et prisées par les touristes venant de plus loin ?

Pensez-vous opportun de développer une meilleure coordination des ressources dédiées aux activités de fêtes de fin d'année ? Ne pensez-vous pas que celles-ci puissent, par exemple, prendre la forme d'un label wallon de qualité particulièrement dédié aux événements et activités de ce type ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, il me semble effectivement évident que le développement des marchés de Noël en Wallonie pourrait constituer une porte d'entrée de plus pour drainer un public vers notre offre touristique, patrimoniale, culturelle, gastronomique ou autres, bref soutenir notre redéploiement économique.

Certains marchés de Noël se développent de manière prometteuse. Reconnaissons que le chemin est encore long pour rattraper les *best-of* que sont Strasbourg, Colmar, Cologne ou Aix-la-Chapelle.

Je pense que nous ne devons pas réinventer l'eau chaude, mais analyser méthodiquement les clés des succès de ces derniers et de les transposer en Wallonie, enrichis de nos qualités d'accueil et de convivialité qui sont nos forces.

Les acteurs locaux et les organismes régionaux devront s'associer pour mettre en place un plan d'action à cet égard. Je veillerai à ce que WBT s'empare de ce projet particulier. Il devra s'inscrire dans une stratégie de redéploiement à plus grande échelle.

Nous ne partons pas de rien. Nous disposons de différents axes de communication propres à chaque marché exploités par Wallonie Belgique Tourisme et les antennes BTO, Belgique francophone, Belgique néerlandophone, Pays-Bas, France, Allemagne, Italie et Chine.

Outre les différentes éditions *off line* sur les marchés belges et internationaux relatant la période des fêtes de fin d'année, un focus digital sur la thématique est développé dès le mois de novembre. Un habillage spécial Noël renforce le focus sur l'ensemble des produits hivernaux. Le blog animé par WBT met également en valeur les activités et produits de saison, les événements sur le thème de Noël, les activités liées à ce thème, sans oublier les actions spécifiques sur les réseaux sociaux.

Début décembre, WBT publie un article spécial Noël via sa *newsletter* pour mettre en lumière les marchés de Noël ainsi que d'autres propositions collectées et communiquées par le département Produits de WBT. Ces articles sont relayés via les antennes en Belgique et à l'étranger avec une adaptation du contenu, sur base d'un ciblage clientèle spécifique.

Sur base d'un partenariat média, la chaîne Découvertes de Wallonie Belgique Tourisme et Sudinfo, également diffusée sur YouTube, révèle tout au long de l'année le sud de la Belgique. Il faudra dynamiser ces différents outils et les enrichir dans la stratégie de redéploiement à plus grande échelle décrite plus haut.

Vous évoquez l'idée d'un label. Un label wallon n'est pas envisagé à ce jour. Nous essayons en effet de limiter le nombre de labels et autres reconnaissances, car il m'est revenu à plusieurs reprises qu'il y avait en Wallonie beaucoup de labels et que, vis-à-vis de l'extérieur, il y avait un problème de visibilité, de lisibilité de notre offre touristique.

Je souhaite plutôt renforcer l'image de la Wallonie sous une bannière positive, dynamique et riche en activités. Les marchés de Noël et les activités dites hivernales qui complètent les marchés de Noël sont, comme vous aurez pu le lire plus haut, une haute saison courte, qui bénéficie à juste titre d'une grande couverture médiatique, tant sur le marché domestique qu'à l'international.

Voici ce que je peux vous en dire à ce stade.

**M. le Président**. - La parole est à M. Di Mattia.

**M. Di Mattia** (PS). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse apportés et qui laissent présager une analyse en profondeur, notamment confiée au WBT. Je serai particulièrement attentif aux éléments de renforcement de la qualité de l'offre et aussi de la transversalité des expériences qui méritent d'être soulignées dans différents coins de Wallonie et qui, d'ores et déjà – vous avez raison – proposent des choses particulièrement intéressantes qu'il est nécessaire de mettre en valeur. Je serai attentif à l'avenir par rapport aux mesures que vous prendrez à ce niveau.

## QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'ABSENCE DES SITES TOURISTIQUES LUXEMBOURGEOIS DANS L'OFFRE B-EXCURSIONS »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'absence des sites touristiques luxembourgeois dans l'offre B-Excursions ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). - Madame la Ministre, depuis plusieurs années déjà, les opérateurs touristiques luxembourgeois déplorent le peu d'intérêt dont la SNCB fait preuve envers les lieux de villégiature luxembourgeois dans son offre B-Excursions. Cette formule propose un combiné voyage en train et ticket d'entrée qui constitue pourtant un bel outil de promotion.

La SNCB se retranche derrière des critères prétendument objectifs afin de justifier cet effacement de l'ensemble d'une province de son offre. Si l'on devait la suivre, il faudrait comprendre qu'aucun site luxembourgeois ne dispose d'un rayonnement suffisant, ne propose un prix suffisamment attractif ou ne dispose d'organisateurs proactifs.

C'est à se demander si les hauts responsables de la SNCB ont déjà mis un pied dans notre province.

Je n'ose imaginer leur étonnement à la découverte du Festival international des arts de rue de Chassepierre, du Bastogne War Museum, de l'Archéoscope, de l'Euro Space Center et de bien d'autres sites, sans oublier les nombreuses manifestations qui attirent chaque année des milliers de visiteurs.

En 2007 déjà, votre prédécesseur, suite à une question de M. le Député Arens, avait déjà relayé ces griefs aux instances de la SNCB.

Voici mes questions : en votre qualité de ministre du Tourisme, allez-vous interpeller le ministre de la Mobilité sur cette situation ? Le représentant de la Wallonie au sein du conseil d'administration de la SNCB ne peut-il pas inscrire ce point à l'ordre du jour d'une réunion ? De même, un appel aux représentants francophones au sein de ce conseil ne peut-il être envisagé ?

Ne pourriez-vous pas inviter, en votre qualité de ministre du Tourisme, les instances de la SNCB à venir visiter les nombreux atouts de notre province ?

Bref, je fais appel à vous pour voir comment on pourrait pallier ce déficit. J'ai hâte de vous entendre.

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, je prends bonne note du ressenti des opérateurs touristiques luxembourgeois. Je pense qu'il conviendrait de travailler autrement et d'objectiver préalablement le constat en concertation avec les opérateurs concernés, WBT, le CGT, et dans la foulée revenir vers la SNCB. Une énième interpellation, à mon sens, ne portera pas de fruits si nous ne parlons pas de manière plus concertée.

Il conviendra également d'analyser la dimension mobilité des attractions luxembourgeoises et d'ailleurs wallonnes globalement, en concertation étroite avec le ministre wallon de la Mobilité. Songeons, par exemple, à un certain déficit en matière de connexion aux réseaux de transports en commun, qu'ils soient au niveau de la SNCB ou au niveau du TEC réunis.

À ce sujet, je rappelle que la mobilité est un enjeu important de la DPR, que le Gouvernement souhaite adapter la politique de mobilité en fonction des réalités urbaines, péri-urbaines ou rurales des territoires desservis et que, dans cette dynamique, bien évidemment, le tourisme et le patrimoine ont également leur place.

Je proposerai la mise en place d'un groupe de travail commun intégrant nos administrations et organismes dans le giron de nos compétences respectives, parce que je pense que c'est une thématique qui mérite d'être abordée.

Je suis consciente de l'enjeu luxembourgeois, mais je pense aussi qu'on doit réfléchir de manière plus concertée au niveau wallon.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Madame la Ministre, je vous rejoins tout à fait sur la manière de travailler et d'objectiver.

Ma question ici avait l'intérêt de vous sensibiliser à la chose. Si c'est une grogne luxembourgeoise, il y a aussi des grognes dans d'autres coins de notre Wallonie confrontés à ce même problème. Parfois, ce sont des sites plus ruraux.

J'entends bien que vous voulez constituer un groupe de travail regroupant l'aspect mobilité et vos administrations avec le volet tourisme et patrimoine, mais je pense qu'il faudra quand même prendre son bâton de pèlerin, pour trouver un plan d'action et un accord avec la SNCB, pour développer cette offre touristique.

## QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'IMPACT POUR LE TOURISME LUXEMBOURGEOIS DE L'INTERDICTION DES CAMPS DE VACANCES DE MOUVEMENTS DE JEUNESSE »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'impact pour le tourisme luxembourgeois de l'interdiction des camps de vacances de mouvements de jeunesse ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). - Madame la Ministre, retour à la Province de Luxembourg, simplement parce qu'il y a énormément de camps, mais que l'on est soumis aussi au problème de la PPA.

L'accueil des camps de vacances représente une activité touristique importante en Province du Luxembourg. C'est là d'ailleurs qu'il y a le plus grand nombre de camps de vacances. L'année dernière, en raison de la peste porcine africaine, le gouverneur avait été contraint d'interdire les camps scouts dans les trois zones définies par la Région wallonne. Il y avait la zone noyau, la zone tampon et la zone d'observation renforcée. Cette interdiction a naturellement impacté l'activité touristique liée à ces mouvements de jeunesse.

Cette année s'annonce tout aussi mauvaise, vu l'interdiction de circulation en forêt décidée par votre collègue en charge de la Nature.

Alors que les mouvements de jeunesse entament leur recherche de lieux susceptibles de les accueillir, il me semble important de pouvoir leur proposer des alternatives et surtout de veiller à leur bonne information pour éviter les situations désagréables que certains ont connues l'année dernière.

Pouvez-vous m'indiquer les mesures que vous entendez prendre afin de vous assurer de la bonne

information des mouvements de jeunesse ? Une attention particulière sera-t-elle apportée aux mouvements venant du nord du pays, puisqu'ils sont fort présents en Province de Luxembourg ?

La Région s'est dotée d'un outil, Atouts Camps, qui est destiné à labelliser les endroits de camps. Pouvez-vous faire le point sur la mise en œuvre du label Prairie ?

Concernant les lieux situés dans la zone PPA, la zone peste porcine africaine, je voulais savoir ce qu'il en était de ces sites qui avaient reçu un label Prairie. Est-il encore valorisé ? Comment cela se passe-t-il par rapport à ces endroits ?

Une concertation est-elle mise en œuvre avec votre collègue en charge de la Nature ?

Enfin, certaines communes, confrontées à l'afflux de camps scouts, ont pris des mesures afin d'en réduire le nombre, puisque, s'il y a des zones fermées, on se rabat sur d'autres communes.

Veillerez-vous à ce qu'un dialogue, notamment au travers de madame ou monsieur camp, mais également avec le gouverneur, qui assure une coordination entre différents services, puisse s'établir ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, la peste porcine africaine a effectivement compromis l'organisation de camps par les mouvements de jeunesse en de nombreux endroits de la Province du Luxembourg.

Le 16 novembre dernier, j'ai rencontré les représentants de l'ASBL Atouts Camps, dont la mission principale est d'assurer la promotion du label Endroit de camp en Wallonie. J'ai renouvelé l'agrément de cette association afin de pérenniser leur travail pour les cinq prochaines années. Il est à noter que celle-ci bénéficie d'une aide pour son fonctionnement. À cet égard, l'ASBL a récemment engagé une personne pour travailler à temps plein sur la problématique de la PPA.

L'ASBL Atouts Camps assure le rôle de veille et de relais d'information avec les partenaires concernés tels que le gouverneur, les communes, les propriétaires impactés, les mouvements de jeunesse francophones et aussi De Ambassade, pour les mouvements flamands, qui est le service d'aide et d'information à la jeunesse.

Afin de faire circuler l'information au mieux et au plus vite et de tenir les mouvements de jeunesse au courant des évolutions de la crise et des éventuelles précautions à prendre, l'ASBL a créé un site Internet d'information et de mise à disposition de documents officiels ainsi que des outils de communication pour les publics cibles.

Afin de trouver rapidement des solutions de relogement, l'ASBL Atouts Camps gère également une plateforme appelée SOS camps, que vous pouvez trouver sur Internet sous : https ://partage.lesscouts.be/fr/soscamps.

Cette plateforme offre notamment aide et conseils aux mouvements de jeunesse, elle sert de portail également aux propriétaires de prairies qui peuvent proposer des alternatives de relogement en dehors des zones concernées par la PPA.

L'ASBL prospecte également de nombreux nouveaux endroits de camp pour permettre le relogement des groupes, impactés en 2019 et en prévision de 2020, afin d'éviter notamment une surpopulation dans les communes avoisinantes.

Ce dernier point rejoint d'ailleurs une de vos préoccupations relatives à l'afflux de camps dans certaines communes. L'ASBL Atouts Camps mène actuellement un projet pilote de gestion de camps dans la Province du Luxembourg, en partenariat avec le gouverneur, qui aborde les thématiques de la sécurité et du mieux-vivre ensemble.

C'est un projet que vous connaissez bien puisqu'il a été initié par mon prédécesseur.

Dans ce contexte, elle réalise un travail avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion des camps – les communes, la police, les zones de secours, le DNF, les fédérations néerlandophones et francophones – basé sur l'anticipation, la communication, la médiation et le consensus.

À ce jour, aucun hébergement, bâtiment ou prairie, situé dans la zone impactée par la PPA n'a perdu le label Endroit de camp.

En ce qui concerne le label pour les prairies, cette matière a été insérée dans le Code wallon du tourisme au début de l'année 2019. À ce jour, l'ASBL Atouts Camps a labellisé 13 prairies et effectué 125 visites conseils.

Les enjeux aussi bien touristiques qu'économiques liés à la PPA justifient bien évidemment une action concertée avec ma collègue en charge de la Nature et de la Forêt pour mener une politique efficace en la matière.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Vous me voyez ravie que l'agrément octroyé à Atouts Camps soit poursuivi pour cinq ans et qu'ils aient

engagé une personne à temps plein pour gérer toute la problématique autour de la peste porcine africaine.

J'entends bien que l'on essaie vraiment de veiller à ce que l'information circule au plus vite. Il y a peut-être encore un travail d'information à faire vis-à-vis des communes ainsi qu'une plus large communication. Il faut se rendre compte que certaines patrouilles, certaines troupes, ne s'adressent pas toujours à Atouts Camps et passent par d'autres biais. Il ne faudrait pas que, en dernière minute, la commune apprenant qu'un site est loué, celui-ci soit refusé au dernier moment.

J'insiste vraiment sur un travail de communication renforcée et grand public.

## QUESTION ORALE DE MME SOBRY À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA PROCÉDURE RELATIVE AUX ACTES ET TRAVAUX SUR LES BIENS PATRIMONIAUX CLASSÉS »

## QUESTION ORALE DE MME SOBRY À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'ABSENCE DE DÉPÔT DES COMPTES PAR L'AGENCE WALLONNE DU PATRIMOINE (AWAP) »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, de :

- Mme Sobry, sur « la procédure relative aux actes et travaux sur les biens patrimoniaux classés » ;
- Mme Sobry, sur « l'absence de dépôt des comptes par l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) ».

Je vous informe que la question de Mme Sobry sur « la procédure relative aux actes et travaux sur les biens patrimoniaux classés » et celle sur « l'absence de dépôt des comptes par l'Agence wallonne du patrimoine » seront jointes, à la demande de la députée et de la ministre, de manière à permettre une réponse cohérente et globale, si la commission n'y voit pas d'inconvénient et avec son assentiment.

Je ne vois pas de manifestation contraire. Il en sera donc ainsi.

La parole est à Mme Sobry pour poser ses questions.

**Mme Sobry** (MR). - Madame la Ministre, le nouveau Code wallon du patrimoine, entré en vigueur le 1er juin 2019 qui prévoit un corps de règles spécifiques en matière patrimoniale, a pour objectif d'être davantage conforme aux pratiques actuelles et traduit une orientation plutôt tournée vers les usagers, notamment dans un souci de simplicité et de rapidité des processus décisionnels.

En effet, dans le cadre des actes et travaux sur des biens patrimoniaux classés, la procédure s'établit comme suit.

Le certificat de patrimoine tombe, mais la demande de permis d'urbanisme est soumise aux avis conformes de l'AWaP et du fonctionnaire délégué à l'urbanisme ainsi que par la Commission royale des monuments et sites. Des réunions de patrimoine sont organisées pour permettre à tous les intervenants de prendre connaissance et de débattre du projet.

Dans les faits, cette procédure prend encore énormément de temps, ce qui porte préjudice à l'avancement de certains travaux qui doivent être réalisés.

Même en cas de travaux qui relèvent de l'urgence, une première réunion de patrimoine reste nécessaire pour aboutir à une déclaration de travaux préalable à l'AWaP. Même si je ne doute pas de l'intérêt de cette réunion, il apparaît que cette mesure ralentit toujours le processus.

Quelles mesures pouvez-vous envisager afin de réduire la lenteur de ces procédures ?

Outre les problèmes de fonctionnement général au sein de l'AWaP suite à la fusion entre le Département du patrimoine et l'Institut du patrimoine wallon, d'ailleurs relayés en commission du 21 octobre dernier par mes homologues, il apparaît que l'AWaP n'a pas déposé ses comptes 2018, tel que requis par le décret WBFin du 15 décembre 2011, modifié par le décret du 17 décembre 2015 adaptant certaines dispositions, notamment applicables aux services administratifs à la comptabilité autonome dont l'AWaP fait partie. Pouvez-vous m'indiquer ce qu'encourt l'AWaP consécutivement à cette absence de dépôt de comptes ?

De manière plus générale, le 21 octobre dernier, vous mentionniez avoir pris connaissance du cahier de revendications rédigé par les agents de l'AWaP, où étaient notamment dénoncés tant le manque de moyens et de personnel que l'inadaptation du Code wallon du patrimoine, entré en vigueur le 1er juin dernier, dont la finalisation dans la précipitation semble engendrer quelques difficultés pour les services chargés de son exécution.

Vous annonciez également que des rencontres avec les agents, les représentants du personnel et le management devaient avoir lieu.

Un mois après, pouvez-vous nous dire quel est le fruit de ces démarches et quelles seront les grandes étapes du plan d'action que vous avez annoncé vouloir mener ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, depuis mon arrivée, faire le diagnostic de la situation de l'AWaP a été une de mes missions principales. Le constat que je me dois de poser à ce stade est des plus édifiants, voire consternant. Ce matin encore, j'ai eu l'occasion de rencontrer une délégation nombreuse et diversifiée d'agents de l'AWaP qui a pu le confirmer.

Permettez-moi de vous brosser un bref historique afin de contextualiser tout d'abord les choses.

L'Agence wallonne du patrimoine résulte de la fusion de deux structures : le Département du patrimoine de la DGO4 du SPW et l'Institut du patrimoine wallon.

Cette fusion avait pour ambition d'optimiser les moyens de la Région dans la gestion du patrimoine. Elle a été le fruit d'une réflexion durant l'année 2017. Cette fusion a été menée au pas de charge et – j'irais jusqu'à dire parfois – en dépit du bon sens : on s'est préoccupé des peintures de l'édifice, alors qu'il était dépourvu de fondations. Néanmoins, mon prédécesseur a maintenu la date du 1er janvier 2018 pour sa mise en place effective.

À ce moment, les agents de l'AWaP ont été contraints de mener à bien leurs missions dans des conditions irréalistes :

- pas d'inspecteur général désigné ;
- neuf directeurs-directions prévus pour 340 agents ;
- à peine quatre d'entre eux étaient en poste au 1er janvier ;
- nombre d'agents ne savaient même pas dans quelle nouvelle direction ils étaient affectés. Il semble que certains d'entre eux ont seulement appris leur affectation lors du déménagement du mois d'octobre 2019, c'est-à-dire plus d'un an et demi après la mise en place de la structure ;
- certains agents répondent à trois directeurs différents ;
- la logistique était et est encore défaillante : pas de système informatique performant, pas de système de gestion comptable, alors que l'AWaP est un SACA, c'est-à-dire une structure administrative à comptabilité autonome.

À cette situation de départ se sont ajoutés des problèmes de gestion quotidienne et de management qui ont conduit à la situation qui nous apparaît aujourd'hui.

Permettez-moi de dresser le constat de manière étayée en cinq parties :

- la structure ;
- le management ;
- la gestion comptable et budgétaire ;
- la gestion des dossiers européens ;
- le CoPat et son application.

Une fois ce constat dressé, j'ai l'intention de vous détailler les mesures urgentes et plus structurelles que je compte mettre en place pour, avec l'ensemble des personnes de bonne volonté, redresser la situation.

En ce qui concerne la structure, plusieurs éléments concourent à faire de l'AWaP une structure inefficace, et cela ne tient pas à la qualité des personnes occupant les fonctions de direction.

On peut ainsi relever :

- le positionnement particulier au sein et aux frontières de la DGO4 en tant que SACA ;
- la délimitation des responsabilités et des délégations entre l'inspecteur général de l'AWaP et la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie ;
- l'absence de coordination forte et structurelle entre les directions que seule une plateforme rassemble à défaut de structure bien définie.

J'ajoute que la création de l'AWaP s'est faite sans réflexion apparente sur sa stratégie puisque les agents de l'AWaP sont répartis sur plus d'une vingtaine de sites.

En ce qui concerne le pilotage et la situation du personnel, ici aussi, le constat est celui d'un fonctionnement perturbé :

- désignation tardive de l'inspecteur général ;
- postes de directeurs pourvus et attribués très récemment, un poste reste d'ailleurs non attribué et une procédure non menée à son terme ;
- des agents dépourvus de responsable direct et/ou de cadre et de directives ; certains agents relèveraient par ailleurs de deux, voire trois responsables. Cette situation a eu, entre autres, pour conséquence de nombreux départs et burn-out dans le chef de certains agents.

Il ne s'agit évidemment pas d'un constat que nous aurions fait à la légère ou de manière empirique : comme vous le savez, le SPMT avait été mandaté pour réaliser une enquête des risques psychosociaux. Les conclusions révèlent un mal-être réel. Certains agents de l'AWaP, avec le concours de deux organisations syndicales, ont également rédigé un cahier de revendications. En plus de cela, j'ai rencontré, dans le courant du mois d'octobre, une grande partie des agents au siège de l'AWaP.

En ce qui concerne la gestion comptable et budgétaire, bien qu'étant un organisme à gestion budgétaire autonome, il s'avère qu'après plus d'un an et

demi de fonctionnement l'AWaP ne dispose pas de procédures budgétaires, dont certaines parmi les plus élémentaires. Elle n'offre pas de possibilité de disposer, en interne ou vis-à-vis du Gouvernement, d'une vision claire de l'état en temps réel du budget et des dossiers en cours. La cellule comptabilité a été également fortement impactée au niveau des ressources humaines.

Il résulte de cela des constats alarmants : des retards importants dans les paiements des créances aux bénéficiaires de subvention. Des entreprises se trouvent de ce fait en difficulté. Certaines conventions de partenariats ont été passées, semble-t-il, sans avoir été soumises à l'Inspection des finances et/ou avec un travail trop sommaire ou partiel quant aux procédures de marchés publics. Cerise sur le gâteau budgétaire, si j'ose dire, les comptes 2018 n'ont pas été clôturés, situation qui ne m'a été communiquée par les services que trop récemment. Vous comprendrez de ce fait que les comptes 2019 ne sont pas près d'être finalisés non plus.

J'ajouterai que les 16 accords-cadres signés, dont la plupart les deux dernières années, pour un montant de plus de 144 millions d'euros, ont été présentés sans mise en relief quant à l'impact sur le budget de l'AWaP. Certains de ces dossiers de rénovation ne sont même pas encore au stade de projet. L'AWaP est contrainte, chaque année, d'engager plus de 13 millions d'euros sur des projets pratiquement inexistants ou à peine débutés. Cette situation amènera l'AWaP à devoir faire face, dans les prochaines années, à un montant astronomique à payer sans aucune garantie sur la disponibilité réelle de moyens financiers.

En ce qui concerne la gestion des dossiers européens, un audit de la cellule « Audit » de l'Inspection des finances pour les fonds européens, la CAlF, a été réalisé. Le rapport définitif nous est parvenu la semaine dernière. Ses constats sont édifiants et corroborent ceux que je viens de vous dresser quant à la situation budgétaire.

Les plus flagrants concernent l'absence de procédures quant au contrôle des règles d'éligibilité et de la législation relative aux aides d'État, doublée d'analyses manifestement partielles, voire erronées, sur certains dossiers.

La mauvaise cotation décernée par la CAlF à l'AWaP pourrait, sans réaction rapide, porter préjudice à l'ensemble du SPW et de ses projets européens.

À nouveau, je dois déplorer que rien, jusqu'à cet automne, n'a été entrepris pour permettre à l'AWaP de tenir ses engagements vis-à-vis des bénéficiaires et de la Commission européenne.

Il est à noter que le système même de subventionnement posait problème dès le départ de la création de l'AWaP. En effet, de manière purement budgétaire, il est pour l'instant impossible de permettre des transferts de la DO 34 vers une AB de l'AWaP. L'AWaP ne peut pas disposer des fonds nécessaires pour payer les créances des bénéficiaires des fonds européens. En d'autres termes, vu le rôle important qu'ont les projets cofinancés en matière de patrimoine, un élément, qui aurait dû être central dans la réflexion sur le type d'organisme à mettre en place, a manifestement été omis ou négligé.

En ce qui concerne le Code du patrimoine et son application, votre deuxième question, comme vous le savez, une autre réforme a été entreprise de front avec le chantier de la création de l'AWaP. Coupler réformes de structure et réformes législatives n'est jamais chose aisée, mais ici nous voyons combien ce choix a pesé et pèse aujourd'hui sur la bonne gestion des dossiers de patrimoine, qui reste tout de même l'objectif premier de toute politique digne de ce nom.

À la lecture du code, en termes de procédures et de demandes de permis, j'ai conscience que celui-ci modifie et multiplie sensiblement les situations dans lesquelles sont requis l'avis du fonctionnaire délégué, soit l'avis conforme, de l'AWaP et de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, ainsi que les cas d'enquête publique.

La suppression du certificat de patrimoine avait pour volonté de simplifier la procédure et de réduire les délais, mais les autres mesures prises en lieu et place complexifient au final cette procédure, tout en en allongeant les délais, résultats :

- des collaborations rendues plus difficiles entre l'AWaP, les administrations communales, les propriétaires et les architectes. Concernant les deux premiers acteurs, il me suffit de citer l'imbroglio créé par la carte archéologique ;
- un équilibre plus difficile à trouver entre préservation du patrimoine et mesures de sécurité ;
- une contradiction de fait avec les objectifs du CoDT de responsabiliser les acteurs locaux et d'accélérer les procédures, mais aussi avec la politique, voulue par tous, de reconstruction de la ville sur la ville.

Et maintenant ?

Ce premier constat sur la situation de l'AWaP étant posé, mon équipe et moi-même avons la volonté de mettre le patrimoine en ordre de marche, aux côtés des agents, des dirigeants et des organisations syndicales. Les objectifs à court terme sont les suivants :

- offrir aux agents de l'AWaP les conditions élémentaires pour pouvoir travailler correctement et retrouver du sens dans leur précieux travail ;
- mettre à plat l'ensemble des procédures budgétaires et comptables, notamment parer au plus urgent de manière à ce que les créances puissent être réglées dans les meilleures conditions et que les comptes 2018 et prochainement 2019 soient clôturés ;

- initier sans délai la réforme du CoPat de manière à rendre le texte praticable pour tous ses acteurs et, surtout, le rétablir dans ses objectifs : responsabilisation des acteurs, simplification des procédures, conformité avec les objectifs patrimoniaux, urbanistiques et territoriaux, tout cela par l'adoption d'un plan d'action reprenant les demandes émanant du cahier de revendications des organisations syndicales, du plan d'action des risques psychosociaux et des propositions émanant du cabinet. Un accompagnement externe est d'ailleurs programmé sous la houlette de mon cabinet.

Aussi, les actions que je mets en place sont les suivantes.

Premièrement, un accompagnement de la structure de direction actuelle de manière à professionnaliser et monitorer la mise en œuvre du plan d'action qui a découlé de l'analyse des risques psychosociaux et les actions souhaitées par les agents dans le cahier de revendications, et à accompagner la direction dans la nécessaire professionnalisation de ses réflexes managériaux et la structuration de la coordination entre directions. Il va de soi que cet accompagnement externe ne peut pas conduire à une déresponsabilisation des acteurs en place, au premier chef desquels l'IG et la DG, mais doit au contraire les mettre en condition de réussir la transition.

Deuxièmement, une évaluation précise des ressources humaines en lien avec l'identification des besoins, notamment liés à la mise en œuvre du CoPat et à la pyramide des âges.

Troisièmement, l'engagement d'un comptable externe afin de veiller à la clôture des comptes 2018 et 2019 et d'appuyer la cellule Budget de l'AWaP afin de mettre en place la culture budgétaire et de formaliser les procédures. Une analyse de la mise en œuvre de WBFin au sein de l'AWaP lui sera également demandée, ainsi qu'un accompagnement lors du contrôle de la Cour des comptes.

Quatrièmement, largement, nous procéderons à une analyse juridique et qualitative de l'ensemble des accords-cadres et des conventions, à l'élaboration d'un plan d'action concernant le suivi des dossiers européens en parfaite coordination avec le SPOC, point de contact unique avec l'Europe et l'Inspection des finances, et à une analyse de l'opportunité de conserver le statut de SACA à l'AWaP.

Cinquièmement, nous avons déjà initié la réforme du CoPat.

Les analyses sont en cours au sein de l'AWaP, de la Commission royale des monuments, sites et fouilles et de l'Union des villes et communes de Wallonie. En fait, j'ai redemandé des avis compte tenu du texte actuellement en vigueur.

Nous structurerons notre travail en deux temps : un premier temps centré sur l'arrêté d'application et les modifications à y apporter très rapidement, soit en cette fin d'année, soit en tout début de l'année prochaine ; et dans un deuxième temps, la modification du décret durant l'année 2020.

Enfin, je souhaite souligner que, dans ces actions et dans le travail que nous entreprendrons, chacun sera responsabilisé et mis à contribution. Chaque membre de la direction et du personnel bien entendu, mais aussi l'Inspection des finances, naturellement mon cabinet et moi-même.

Je ferai régulièrement rapport de l'avancement des travaux devant vous et compte naturellement sur votre énergie positive pour que nous puissions avancer ensemble.

J'ai sans doute excédé, Monsieur le Président, mon temps de parole, mais il me semblait important de refaire le point sur cette situation.

Par les actions décrites, je souhaite inscrire une politique patrimoniale à la hauteur de la richesse et de la diversité inouïes de notre Région. J'y déploie toute mon énergie avec le constat rassurant que le patrimoine n'est pas seulement vecteur de nostalgie et d'identité, de polémique, mais surtout fédérateur, vecteur de passions. Il peut aussi et enfin s'appuyer sur un personnel qualifié, passionné auquel nous devons rendre son enthousiasme.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). - Si la réponse de Mme la Ministre était assez longue, c'est aussi parce que mon ensemble de questions était assez vaste.

En ce qui concerne le CoPaT, je suis rassurée de voir que la ministre a pleine conscience de l'écart qui existe actuellement entre les objectifs de base et la réalité. Je vois dans la réponse de Mme la Ministre que des mesures sont envisagées pour renouer avec ces objectifs. Je trouve cela assez positif.

Pour ce qui est de l'AWaP, de façon plus générale, en effet, le constat que Mme la Ministre a pris le temps de nous détailler est plus qu'édifiant. Je trouve qu'il est même presque effrayant, mais je constate encore une fois que la ministre a pris le problème à bras-le-corps et de façon plus que rapide. Cela sera le rôle de cette commission de suivre le chantier autour de l'AWaP et je ne doute pas que mes collègues et moi-même serons très attentifs à la suite de ce qui s'annonce être un véritable vaste chantier au vu des préoccupations de la ministre que je remercie aussi pour cela.

## QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE DOSSIER DE LA RESTAURATION DE LA TOUR HENRI VIII À TOURNAI »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le dossier de la restauration de la tour Henri VIII à Tournai ».

Henri VIII, roi d'Angleterre, j'ai eu le temps d'aller sur Wikipedia, on la surnomme la « grosse tour », paraît-il à Tournai. Je suis curieux d'en savoir plus.

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

**M. Cornillie** (MR). - Madame la Ministre, il y a une série de dossiers à Tournai dont on parle depuis 20 ans. On a déjà eu l'occasion d'en parler, Madame la Ministre et moi-même, que ce soit le pont des Trous ou d'autres dossiers. Ici, cela concerne la tour Henry VIII, un des derniers vestiges, comme M. le Président l'a dit, de la période anglaise dans notre Région.

Ce dossier de la rénovation est actuellement au point mort parce qu'il y a un imbroglio de faits qui empêchent le dossier d'avancer. Ce sont les questions de la baisse des subsides à la Région, c'est le litige qui s'en est suivi entre la ville et l'entreprise qui est en charge de la rénovation.

La décision de la Wallonie aujourd'hui se motive par le fait que Monuments Hainaut, l'entreprise qui a cette mission dans ses attributions, ait décidé de ne pas passer par une procédure de marché public pour procéder à la restauration.

Malgré les démarches de réappropriation en bonne et due forme de la Ville de Tournai, la propriété effective de la tour reste actuellement entre les mains de la SA Monuments Hainaut qui n'a d'ailleurs pas signé l'acte de transfert à la ville et le procès est toujours en cours.

Pour rappel, cela pose peut-être d'autres questions, mais la ville avait cédé le bâtiment à l'entreprise pour l'euro symbolique à charge de celle-ci d'effectuer la rénovation, mais c'est là que les Anglais s'empoignèrent, si l'on peut faire une analogie. C'est une technique qui avait déjà été utilisée par le passé, d'ailleurs.

Disposez-vous d'informations plus précises et récentes à propos de cette saga, il faut bien appeler ce dossier une saga. Vu l'importance de ce bâtiment pour le patrimoine wallon et pour les Tournaisiens, existe-t-il un moyen pour la Région d'aider la Ville de Tournai dans la réappropriation de cette tour au vu du rôle de la Région en matière patrimoniale et dans ce dossier en litige ?

Les Tournaisiens devront-ils débourser de leurs poches l'installation des échafaudages défectueux qui est la principale cause aussi du litige puisqu'ils sont là ? Ils sont installés et plus le compteur passe, plus l'addition est lourde.

Qu'adviendra-t-il finalement de ce patrimoine classé qui, le temps aidant, se détériore encore ?

Les Tournaisiens peuvent-ils garder l'espoir de voir ce bâtiment restauré prochainement ?

Toute cette affaire a également comme conséquence que la « grosse tour », comme M. le Président le disait, n'est toujours pas rénovée. Qu'en est-il de son état et finalement du futur de celui-ci ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, merci pour votre question. La tour Henri VIII est effectivement un des rares monuments de la période anglaise couvrant une partie de l'actuelle Wallonie.

Ce monument est propriété de la SA Monument Hainaut depuis 2006, qui envisageait alors une opération de mécénat.

Une restauration des parements extérieurs et de la toiture doit intervenir pour la préservation et la valorisation du bâtiment, pour laquelle de très nombreuses réunions de certificat de patrimoine ont été tenues. Les études préalables ont eu lieu, mais le dossier est effectivement en stand-by. Celui-ci a notamment eu pour origine un désaccord entre l'entreprise propriétaire et l'ancien Département du patrimoine à propos des subventions régionales. L'installation des échafaudages n'est qu'un aspect du dossier étudié comme les autres éléments.

La dernière réunion à laquelle l'ancien Département du patrimoine a participé a eu lieu en juillet 2017 avec la Ville de Tournai, qui envisageait alors une reprise en propriété. Une action en justice est effectivement en cours et la ville est dans l'attente d'une décision suite à l'appel introduit par Monument Hainaut en avril 2019. Vous comprendrez aisément que je ne puis préjuger de la décision de justice qui sera prise ni ne puis m'y immiscer.

Actuellement, l'entreprise Monument Hainaut est bien propriétaire de la tour Henri VIII. Si la Ville retrouve la propriété de la tour, il semble que sa volonté

est de mener à bien les opérations de restauration. Elle sera bien entendu aidée dans le respect des règles existantes, à l'instar de ce qui se passe pour les autres monuments du patrimoine wallon.

Dès que la situation se clarifiera, l'actuelle Agence wallonne du patrimoine pourra poursuivre sa mission de protection du patrimoine en assurant le suivi des réunions de patrimoine et de chantier. Elle pourra dès lors vérifier l'état sanitaire du bien. Actuellement, les échafaudages qui ceinturent la tour en empêchent en quelque sorte l'accès. Il serait difficile d'établir une fiche sanitaire suffisamment précise, complète et étayée. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade.

**M. le Président**. - La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie** (MR). - Merci, Madame la Ministre. Oui, je comprends, quand une affaire est en justice, la position qui est la vôtre ne vous permet pas d'entrer plus dans le détail.

J'espère en tout cas que la justice pourra se positionner rapidement pour que les Tournaisiens puissent, pour autant qu'ils aient gain de cause, finalement reprendre en mains ce dossier parce qu'il n'y a rien de plus attaché à son patrimoine qu'un Tournaisien. D'ailleurs, ils en font état dans d'autres dossiers et il est véritablement malheureux de voir celui-ci s'enliser et s'embourber.

Si je comprends donc qu'il faille attendre pour régler les questions comme l'état sanitaire du bâtiment ou la question des 700 000 euros d'arriérés d'échafaudages, peut-être quand même que ce genre de dossier doit nous amener à réfléchir sur le cadre du mécénat patrimonial au sens large du terme pour le faciliter et le rendre plus pratique parce que, effectivement, on pouvait imaginer qu'il s'agissait là de mécénat de compétence que l'entreprise voulait mettre à disposition. C'est le patrimoine qui doit être notre objectif premier.

Dans cette même réflexion, je peux constater dans d'autres communes que les pouvoirs publics sont parfois fort démunis par rapport à des propriétaires.

Parfois, c'est en raison d'une indivision, et par rapport à des propriétaires qui ne prennent pas soin d'un bien que l'on peut qualifier de pièce patrimoniale remarquable.

Je me demande vraiment s'il n'y a pas là matière à pouvoir prendre des initiatives législatives pour que nous puissions prendre la main dans ces dossiers de patrimoine importants, lorsqu'un dossier

## QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 28 MARS 2018 ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE RELATIF À LA RESTAURATION, LA RÉAFFECTATION, LE REDÉPLOIEMENT, LA CONCEPTION DE PROJETS IMMOBILIERS À CARACTÈRE CULTUREL, PATRIMONIAL ET/OU TOURISTIQUE EN WALLONIE »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'accord de coopération du 28 mars 2018 entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la restauration, la réaffectation, le redéploiement, la conception de projets immobiliers à caractère culturel, patrimonial et/ou touristique en Wallonie ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). - Madame la Ministre, on pourrait résumer l'énoncé fait par M. le Président par « l'accord de coopération Culture-Patrimoine-Tourisme » qui a été conclu le 28 mars 2018 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie.

Cet accord permet d'identifier les dossiers immobiliers concernés par la nécessité d'une gestion transversale entre les niveaux de pouvoir, de coordonner les initiatives à y développer, notamment sur le plan financier et de formaliser un partenariat dans une convention spécifique.

Un comité de suivi est mis en place par l'accord de coopération pour en assurer le pilotage.

En réponse à la question que j'ai adressée, la semaine dernière, sur ce sujet à votre collègue en charge de la Culture à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme la Ministre m'indiquait ne pas avoir encore eu l'occasion de s'entretenir avec vous sur ce sujet. Elle m'indiquait également que le comité de pilotage ne s'était plus réuni depuis le 3 octobre 2018.

Madame la Ministre, je voulais savoir si des contacts avaient déjà pu être établis entre vos cabinets ou s'ils allaient avoir lieu ?

Une relance du comité de pilotage est-elle programmée ?

Avez-vous pu identifier des dossiers particuliers que vous souhaitez voir aborder ?

Pouvez-vous m'indiquer les montants prévus au budget wallon pour financer cet accord ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, l'accord de coopération, signé par les ministres du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, a un double objectif :

- faciliter le travail du porteur de projets et utiliser de manière plus rationnelle des sources de financement via une gestion unique des dossiers relevant de deux ou de trois compétences ;
- permettre une meilleure prise en compte des exigences de l'exploitation touristique d'un musée et ainsi améliorer le fonctionnement et l'exploitation des musées présents dans des biens classés.

La dynamique impulsée est positive à plusieurs égards, et est particulièrement intéressante en vue d'accompagner les prestataires du tourisme culturel à envisager la globalité des enjeux auxquels ils seront confrontés dans la gestion de leur infrastructure.

Le précédent accord de coopération, datant de 2008, a été étendu au Tourisme depuis 2018, et le Commissariat général au tourisme assume la présidence du nouveau comité de suivi de l'accord de coopération, dont l'ensemble des membres représentant la Fédération Wallonie Bruxelles ont été renouvelés. Le comité rassemble, outre les administrations, les représentants des cabinets concernés.

Différentes difficultés internes à la Fédération Wallonie Bruxelles n'ont en effet pas permis de tenir de réunion officielle depuis l'extension de l'accord au Tourisme. Une réunion de coordination administrative s'est toutefois tenue au CGT en octobre.

Le CGT prévoit de réunir rapidement le comité d'accompagnement, rassemblant à la fois les administrations et les nouveaux cabinets.

Une note conjointe est en préparation au sein des trois administrations, afin d'informer les ministres de tutelle d'une seule voix.

Quelques dossiers d'infrastructures culturelles, dans des monuments classés, sont à l'étude et d'autres sont déjà en route. Parmi ceux-ci, je peux citer le Grand Théâtre de Verviers, le redéploiement du musée des Beaux-Arts de Tournai. Ce sont des dossiers qui sont abordés de manière coordonnée par les trois compétences concernées.

Concernant le budget wallon, pour financer cet accord, je me dois de vous signaler que le montage financier est établi dossier par dossier et s'étale sur de nombreuses années vu l'ampleur des projets. À chaque reprise, il s'agit de rechercher la meilleure combinaison possible de crédits, afin de simplifier le montage général, à la fois pour l'opérateur public et pour les administrations fonctionnelles.

Jusqu'à présent, ce sont les financements classiques : les subventions et subsides à la restauration, aux infrastructures culturelles et à l'équipement touristique qui sont activés en tirant parti des potentialités budgétaires de chacune de ces compétences.

Merci, en tout cas, pour votre question.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Je pense que des dossiers comme celui-ci sont importants parce que, vous l'avez même évoqué, ils doivent être analysés dans une globalité.

Et entre la Culture, le Patrimoine, le Tourisme, il y a une transversalité et avoir un comité de pilotage, tel que celui-là, est important, parce que c'est un cadre dans lequel les administrations peuvent discuter et discutent de cet accord de coopération et des objectifs qu'il poursuit. C'est aussi l'occasion pour ces administrations de pouvoir aussi aborder d'autres sujets qui peuvent être transversaux et c'est cela aussi la richesse de tels dossiers.

*(Mme Ahallouch, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME GROVONIUS À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES PREMIERS ÉTATS GÉNÉRAUX WALLONS DE L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE LA ROUTE »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE LA ROUTE »**

**Mme la Présidente**. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, de :

- Mme Grovonius, sur « les premiers états généraux wallons de l'assistance aux victimes de la route » ;
- M. Maroy, sur « les États généraux de l'assistance aux victimes de la route ».

La parole est à Mme Grovonius pour poser sa question.

**Mme Grovonius** (PS). - Madame la Ministre, dans le cadre des premiers États généraux wallons de l'assistance aux victimes de la route, l'AWSR a largement évoqué le parcours d'une victime de la route et identifié les aides disponibles. Ces aides se situent évidemment dans l'après-accident, dans des situations où il peut être question de souffrance, de deuil, de handicap. D'où l'intérêt de pouvoir offrir une série d'aides aux victimes en situation de choc, en situation difficile.

Ces 20 dernières années, on peut affirmer qu'un long chemin a été parcouru dans le soutien aux victimes de la route, mais sans doute des choses peuvent encore être améliorées, être mises en œuvre dans ce cadre.

Dès lors, Madame la Ministre, je viens vers vous pour savoir finalement quels constats vous tirez de ces États généraux et quelles recommandations vous souhaitez mettre en avant et sur lesquelles vous souhaitez agir dans le futur.

D'avance merci pour vos éléments de réponse.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy** (MR). - Madame la Ministre, chaque année en Belgique, plus de 600 personnes perdent la vie dans un accident de la route et environ 45 000 autres en ressortent avec des blessures plus ou moins graves.

Bon nombre de ces victimes sont confrontées à des démarches médicales, judiciaires et administratives qui peuvent être lourdes et en tout cas multiples.

À tel point qu'elles peuvent parfois avoir le sentiment d'être victimes plusieurs fois : le jour de l'accident et après l'accident.

Ce phénomène que l'on appelle la victimisation secondaire a été largement abordé au cours des États généraux consacrés aux victimes de la route dont c'était la première édition.

Il y a encore 10 ou 20 ans, les victimes d'accidents de la route étaient encore peu soutenues. Aujourd'hui, une multitude de services ont été – c'est heureux – mis en place, mais il reste néanmoins du boulot, Madame la Ministre :

- améliorer la concertation entre les différents acteurs ;
- rendre leur jargon plus accessible ;
- informer, expliquer, accompagner ;
- et puis, bien évidemment, réduire les délais de traitement des dossiers, des délais qui sont très souvent fort longs.

Mes questions rejoignent bien évidemment celles de ma collègue. Pouvez-vous dresser brièvement l'état des lieux concernant la prise en charge des victimes par les services compétents ?

Je l'ai dit, cela va mieux qu'il y a 10 ou 20 ans. Je lisais dans la presse le témoignage du coordinateur d'une association de parents d'enfants victimes de la route qui milite depuis les années 90, si mes souvenirs sont bons, et que, dans une autre vie, j'avais eu l'occasion d'inviter plusieurs fois pour des émissions spécifiques. Il martelait, il tapait sur le même clou. Je suis heureux d'apprendre que les choses ont évolué.

Pourriez-vous faire l'état des lieux ?

Le dispositif aujourd'hui en place vous semble-t-il cohérent et suffisant ?

Comment mieux prendre en charge les victimes concernant la victimisation secondaire ?

Y aurait-il des maillons manquants ? Ou l'un ou l'autre maillon ne témoignerait-il peut-être pas de la bienveillance que l'on serait en droit d'espérer vis-à-vis des victimes ?

Avez-vous des pistes de réflexion pour améliorer les choses ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, les premiers États généraux wallons de l'assistance aux victimes ont eu lieu, à l'initiative de l'AWSR, le 8 novembre dernier.

À titre personnel, j'ai eu l'occasion d'assister à la première partie de ceux-ci, la matinée du vendredi. Je n'ai pas le sentiment que des parlementaires étaient présents, mais je suggérerai quand même à l'AWSR d'impliquer également les parlementaires à ce type d'États généraux. J'avoue que j'ai été assez marquée, interpellée, par ceux-ci. On n'en sort pas indemne. Il y avait effectivement des témoignages de victimes – dont l'accident remonte à 1993, mais on reste bien évidemment victime – et il y avait aussi une mise en scène très interpellante sur la manière dont la victime évolue à travers tous les dispositifs d'aide. C'était véritablement très instructif. Je vous détaillerai un peu vous tout cela dans ma réponse.

Ces États généraux ont permis de rappeler la place de la victime lors d'un accident de la circulation et de souligner le fait que la victime est un acteur de son propre sort. Elle a non seulement des droits, mais aussi des besoins. Ses préoccupations évoluent suivant le moment de son parcours et selon sa personnalité.

L'ensemble des interventions ont ainsi démontré l'importance non seulement de l'aiguillage de la victime – chaque contact est déterminant –, mais aussi de l'écoute de la part du professionnel. L'empathie et le professionnalisme ne sont pas incompatibles : cet enseignement a été rappelé à plusieurs reprises dans le cadre de ces États généraux et a ponctué diverses interventions.

Lors de cette journée, le parcours d'une victime de la route a été largement évoqué et les aides disponibles identifiées. Ces aides se situent évidemment dans l'après-accident, dans des situations où il peut être question de souffrance, de deuil, de handicap, d'où l'intérêt de pouvoir offrir une série d'aides aux victimes et de comprendre l'importance de l'écoute et du bon aiguillage. Ces 20 dernières années, comme vous l'avez souligné, on peut affirmer qu'un long chemin a été parcouru dans le soutien aux victimes de la route.

Monsieur Maroy, vous me demandez un état des lieux sur la prise en charge des victimes par les services compétents. Voici les différents services et aides disponibles, que vous citez en partie :

- le service social de l'hôpital, qui intervient pendant la durée de l'hospitalisation. Il apporte son aide à l'obtention d'informations et guide la victime lors des premières démarches administratives à effectuer ;
- la police, les services de police procèdent à l'audition de la victime. Ils lui proposent également de compléter la déclaration de personne lésée qui lui permettra l'accès au dossier ;
- le service d'assistance policière aux victimes, en abrégé SAPV. Il s'occupe de la prise en charge psychosociale des victimes ou de ses proches immédiatement ou rapidement après l'accident. Ce service a également un rôle d'information et d'accompagnement pour le dernier hommage en cas de décès ;
- l'ASBL Mediante organise une mise en contact entre les parties liées à l'accident : victime, auteur, famille de la victime, à la demande bien évidemment. Elle crée un espace de communication par l'intermédiaire d'un professionnel qui dispose d'une position de neutralité ;
- le service d'accueil des victimes, en abrégé le SAcV, auprès des maisons de justice. Via ce service, la victime peut disposer d'informations diverses et d'un accompagnement dans le cadre de la procédure judiciaire. Il peut également lui proposer une préparation pour l'audience ;
- l'assurance protection juridique et l'assurance défense en justice. La victime est invitée à compléter une déclaration de blessures et renseignements généraux. Si la victime a un courtier, celui-ci fait le lien entre l'assuré et la compagnie d'assurance ;
- l'avocat qui endosse le rôle de conseil et défend les intérêts de la victime en justice ;
- le Service d'aide sociale aux justiciables, en abrégé SASJ, qui apporte un suivi psychologique pour faire face aux conséquences de l'accident ainsi qu'une aide sociale et administrative.

Vous le constatez, de nombreux services sont présents et compétents pour accompagner la victime dans son parcours. L'AWSR a édité un dépliant permettant d'identifier ces différents intervenants et leurs compétences respectives.

D'autres vecteurs d'information, les sites Internet, les réseaux sociaux, le réseautage avec les services de secours, de police, les hôpitaux et les médecins, seront également progressivement développés.

À côté de ces services, il me paraît important de rappeler que l'Agence wallonne pour la sécurité routière, l'AWSR, par le biais de l'équipe du département Information et orientation des victimes de la route, composé de psychologues et de juristes, informe, oriente et soutient les victimes tout au long de la procédure judiciaire et assurantielle. Il a pour mission de coordonner les différents services existants et d'apporter une assistance psychologique à la victime.

L'AWSR est d'ailleurs à l'initiative d'un spot radio diffusé à la suite de ces premiers États généraux afin d'informer les victimes de l'existence de ce département Information et orientation des victimes de la route, et de sa présence auprès de la victime afin de l'informer et de l'orienter, quel que soit le temps écoulé depuis l'accident. Il me paraît important que la victime ait connaissance que ce nouveau service est à sa disposition dans le cadre de son parcours lourd et difficile.

Soulignons que le réseau professionnel qui se consacre au déroulé de la procédure, à l'assistance, l'accueil, l'aide, l'information et l'accompagnement des personnes touchées par un accident de la route était particulièrement bien représenté lors de ces premiers États généraux de l'assistance aux victimes de la route : les intervenants de première ligne, les services psychosociaux, les experts médecins, les représentants des assurances, du domaine judiciaire, les associations, et cetera.

Ce service de l'AWSR, un des quatre piliers de l'agence, a été créé suite à la mise en œuvre des premières recommandations qui proviennent d'autres États généraux, de l'époque où la matière était encore de l'État fédéral. C'est déjà la mise en route d'une des premières recommandations.

L'intérêt qu'a suscité la journée prouve l'implication de chaque secteur dans la convergence vers un objectif commun : diminuer le risque de victimisation secondaire telle qu'évoquée, ce phénomène aggravant les répercussions psychologiques et, par conséquent, physiques de l'accident.

Le sentiment de victimisation secondaire que vous soulignez, Monsieur Maroy, a en effet été largement évoqué. Celui-ci se rencontre essentiellement au niveau de l'expertise médicale. Nous pouvons effectivement reconnaître que la victime doit faire face à certaines réalités qui alourdissent sa situation. Notons, par exemple, la preuve du dommage par la victime elle-même, les rencontres successives d'experts, les questions souvent intrusives posées et, enfin et surtout, la longue procédure.

Nous pouvons nous réjouir que de nombreuses pistes aient été évoquées afin de limiter ce risque de victimisation secondaire. Je citerai, parmi d'autres, la création de réseaux de thérapeutes pour que la victime dispose d'un inventaire des différents intervenants, la création d'un système d'automatisation des informations sur la procédure, une information plus rapide sur son indemnisation et sur le processus au niveau de l'assurance ou encore une préparation des victimes à l'expertise.

À côté de ces pistes concrètes, il est évidemment important, et même primordial, de rappeler, à tous les professionnels, de toujours être attentifs à faire ressortir leur bienveillance envers la victime, et dans le cadre plus précisément de l'expertise, la considérer comme sujet de celle-ci et non comme objet.

Madame Grovonius, vous m'interrogez sur les constats tirés de ces États généraux.

Cette journée a permis de mettre en évidence le partenariat qui lie les différents secteurs, cette collaboration qui contribue sans nul doute à toujours vouloir améliorer l'approche professionnelle que chacun peut offrir aux personnes touchées par un accident de la route.

Elle a également mis en lumière deux nouvelles thématiques qui ont particulièrement suscité de l'intérêt et de la réflexion, à savoir, celle de la victimisation secondaire au travers de l'expertise médicale, que je viens d'évoquer, et celle du citoyen conducteur, auteur d'un accident de la route.

En ce qui concerne les recommandations pouvant ressortir, Madame Grovonius, je peux vous répondre qu'une série de recommandations au sujet de l'assistance aux victimes de la route avaient déjà été rédigées et approuvées – c'est là, je retombe sur ce que j'ai dit – par le Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière en 2012. Elles ont été revues et adaptées, et de nouvelles recommandations ont été rédigées à l'occasion des États généraux wallons de la sécurité routière en 2017.

Le travail sur ces recommandations est toujours en cours. Les recommandations sont généralement évaluées et révisées tous les cinq ans. À cela, s'ajouteront celles issues de cette journée, riche en informations.

Je suis heureuse que ces premiers États généraux de l'assistance aux victimes aient pu être l'occasion de décrypter le parcours de la victime, mis en lumière les éléments liés au risque d'un sentiment de victimisation secondaire et surtout permis d'identifier les pistes de réflexion afin de réduire ce sentiment.

Je me réjouis aussi que cette journée dédiée aux États généraux de l'assistance aux victimes ait contribué à démontrer la volonté commune de répondre le mieux possible aux différentes attentes de la victime.

Voilà, désolée à nouveau d'avoir dépassé mon temps de parole, mais j'espère avoir été complète.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Grovonius.

**Mme Grovonius** (PS). - Je remercierai Mme la Ministre pour ces éléments de réponse et pour sa réponse bien complète. C'est normal que vous ayez pris un peu plus de temps, nous étions deux à vous interroger. Cela faisait beaucoup de questions.

Je ne peux que me réjouir que cette problématique importante fasse l'objet de moments où les différents acteurs peuvent échanger et où les victimes peuvent aussi exprimer leurs besoins.

Je vous rejoins tout à fait – il ne me semble pas avoir été invitée en tant que parlementaire à ces États généraux – sur la proposition que vous faites de peut-être, à l'avenir, nous convier. Cela nous permettra d'entendre de vive voix les échanges, les recommandations et les pistes d'avancement sur ces questions qui me semblent éminemment importantes.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy** (MR). - Comme ma collègue, d'abord me réjouir, parce que, que de chemin parcouru depuis 25 ou 20 ans, cette époque des années nonante où les victimes étaient un peu abandonnées à leur triste sort dans ce secteur des victimes des accidents de la route, mais on peut faire la corrélation avec d'autres victimes d'un autre type.

Je me réjouis que toute une série de services, vous en avez fait l'énumération, ait été mise en place. On voit bien que, dans chaque domaine, il y a cette préoccupation de soutenir les victimes, de les informer, que ce soit dans le domaine médical, dans le domaine judiciaire, et cetera. Reste maintenant effectivement à faire à sorte que tous ces gens ne travaillent pas chacun de leur côté, qu'ils se parlent, qu'ils se concertent, qu'ils expliquent, qu'ils adaptent leur jargon, que l'on n'oublie jamais que l'on s'adresse à des citoyens qui n'ont pas tous fait des études de cinq années de droit, qui ne sont pas tous au fait de la terminologie. Il est important, c'est un effort, mais il faut le faire, il faut faire l'effort de traduire les dispositifs dans des mots concrets qui parlent à chacune et à chacun.

Je terminerai en disant que je salue ce que vous avez dit, notamment que l'empathie et le professionnalisme ne sont pas incompatibles. On a beaucoup progressé, mais il y a sans doute encore effectivement quelques efforts à faire.

Je vous remercie en tout cas pour la complétude de vos réponses.

## QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE DÉBRIDAGE DES VÉLOS ÉLECTRIQUES »

**Mme la Présidente**. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le débridage des vélos électriques ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy** (MR). - Madame la Ministre, selon une enquête menée par la rédaction de la VRT, débrider un vélo électrique limité à 25 kilomètres par heure afin de le faire rouler à 45 kilomètres par heure semble être une pratique répandue, voire courante. Pire encore, cinq commerçants sur six, d'après cette enquête menée par la rédaction de la VRT, semblent enclins à effectuer cette manipulation technique. Il existe pourtant un risque d'être sanctionné, en cas d'accident.

Il faut savoir qu'un Speed Pedelec, qui peut atteindre la vitesse de 45 kilomètres par heure, ne ressemble en rien à un vélo à assistance électrique : les roues, la fourche, les freins, et cetera, ne sont pas prévus pour répondre à la contrainte d'une vitesse plus élevée.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle un Speed Pedelec est considéré comme un cyclomoteur et nécessite un permis de conduire, une assurance, un casque, une plaque d'immatriculation et un certificat de conformité. C'est dire la différence entre l'un et l'autre.

Le fait de débrider des vélos non adaptés à une vitesse supérieure représente évidemment, on s'en doute, un risque réel pour le conducteur, ainsi que les autres usagés de la route. Il n'est pas du tout certain qu'à 45 kilomètres par heure pour un vélo à assistance électrique, ses freins puissent tenir le coup, un simple exemple.

Disposez-vous d'informations chiffrées quant à ce qui semble être une pratique relativement répandue, le fait de trafiquer les vélos ? Y a-t-il des chiffres spécifiques pour la Wallonie ? Y a-t-il des contrôles réguliers de la part de la police pour la conformité des vélos à assistance électrique ? Y a-t-il des mots d'ordre particuliers sur le territoire wallon ?

Les utilisateurs ne semblent pas suffisamment conscients des risques liés au débridage des vélos. Y a-t-il eu des campagnes d'informations ? Le cas échéant, est-il question d'en organiser ? De quelle manière le Gouvernement compte-t-il endiguer ce phénomène ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Monsieur le Député, l'enquête menée par la VRT démontre effectivement que certains vélocistes sont enclins à accepter le débridage de ces vélos électriques.

La RTBF a également mené une enquête similaire auprès de quatre commerçants, choisis au hasard, dans le cadre de son émission *On n'est pas des pigeons*. Deux marchands sur quatre ont répondu qu'ils pouvaient débrider les vélos vendus en magasin. C'est d'autant plus regrettable qu'en tant que professionnels, ils sont conscients du danger. Comble de l'hypocrisie, afin de se dédouaner de toute responsabilité, certains demandent au client de signer un document dans lequel il s'engage à ne pas rouler sur la voie publique. Une telle situation est proprement inacceptable. Je vais dès lors prendre contact avec mes homologues flamands et bruxellois de manière à interpeller le Fédéral en la matière, que des mesures structurelles soient mises en place.

Il nous faudra rencontrer les associations représentatives, écouter leurs propositions en la matière. À défaut de résultats satisfaisants, il nous faudra passer à la vitesse supérieure, je songe notamment à des contrôles mystères assortis d'interdiction de vente ou d'exercer la profession temporaire, voire définitive en cas de récidive.

En effet, si cette pratique est dangereuse pour le cycliste, elle l'est aussi pour les autres usagers de la route. En effet, les équipements de sécurité, comme les freins, ne sont pas conçus pour rouler à une vitesse plus élevée.

À cet effet, d'autres catégories de vélos, comme le Speed Pedelec, sont spécifiquement prévues et conçues pour adopter une vitesse plus élevée. De façon logique, la législation est plus contraignante concernant ce type de véhicule.

Il est important d'alerter et de conscientiser les vendeurs comme les consommateurs sur les risques que ce type de modification sur un vélo à assistance électrique peut engendrer.

Si de nombreuses campagnes d'informations et de sensibilisation existent en matière d'utilisation du vélo et du vélo électrique, l'AWSR n'a pas encore consacré de campagne spécifique au risque de débridage, celle-ci restant une pratique totalement illégale.

Concernant les données chiffrées, l'AWSR n'a pas connaissance du nombre de vélos à assistance électrique débridés ou modifiés. D'autant que, sur la route, nous n'avons quasiment aucun moyen de détecter un vélo à assistance électrique débridé ou non, mis à part en le testant. Les vélos suspectés d'être débridés devraient pouvoir être placés sur des rouleaux comme les cyclomoteurs pour en vérifier la vitesse. Or, les zones de police ne disposent pas toutes de ces appareils.

En ce qui concerne les contrôles policiers, le système d'encodage ISLP de la police ne permet pas encore de poser des questions statistiques à ce sujet. La Police fédérale, qui met à disposition le système informatique policier pour l'ensemble du pays, est engagée dans un renouvellement complet de son infrastructure et de ses programmes informatiques. Il est peu réaliste d'espérer un système automatisé de récolte de ce type d'informations tant que le nouveau système en phase d'attribution ne sera pas déployé.

Les services de police en Wallonie découvrent la réglementation des nouveaux engins de déplacement avec l'appui de l'AWSR qui a organisé, le 11 octobre dernier, une journée d'étude et de formation dans le cadre du Réseau wallon des référents circulation. Le Réseau wallon est une nouvelle entité mise en place par l'AWSR à destination des 72 zones de police locale wallonnes à raison de trois événements par an, en vue d'accroître la connaissance de la législation en matière de sécurité routière et l'effectivité des normes et des procédures en vigueur. La question y a été abordée et les policiers y ont été attentifs, dans le souci d'améliorer leurs pratiques de contrôle.

Je m'assurerai que l'AWSR mette le sujet à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation, qui a lieu en son sein avec les représentants des chefs de corps de Wallonie.

Heureusement, certains freins sont présents afin de décourager l'usager à cette pratique illégale, notamment la perte de la garantie auprès du constructeur, l'usure prématurée du moteur, des roues et des batteries – ce qui occasionne des frais de réparation conséquents –, des difficultés lors de la revente du vélo, et en cas d'accidents des risques de problèmes au niveau de l'assurance et de la procédure judiciaire. Il n'est évidemment pas certain que l'ensemble des usagers en soit pleinement conscient. Il conviendrait effectivement d'en faire la publicité le plus largement possible. Je me concerterai avec l'AWSR pour voir les meilleurs vecteurs pour ce faire.

Une autre mesure dissuasive à laquelle nous pouvons penser serait de pouvoir saisir le vélo débridé.

**Mme la Présidente**. - La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy** (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses une nouvelle fois très complètes. On est totalement d'accord sur le constat, très inquiétant, surtout quand on entend qu'une telle proportion de marchands, de professionnels, sont prêts à trafiquer un vélo. Ils doivent être conscients, eux plus que tout autres, du danger que cela comporte, puisque les vélos à assistance électrique ne sont pas conçus à l'origine comme les autres vélos qui, eux, peuvent rouler à 45 kilomètres/heure.

Sensibiliser les usagers, vous l'avez dit. Au niveau des contrôles, il faudrait là aussi organiser un peu plus de contrôles et saisir les vélos débridés. Ce sont des mesures de bon sens qu'il y aurait lieu de prendre avec le développement de ces vélos électriques.

Je reste toujours étonné de la nature humaine qui fait qu'il y a toujours besoin d'aller plus vite. C'est sympa d'aller cool à vélo à 25 kilomètres par heure. Pourquoi faudrait-il aller toujours plus vite ?

*(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

## QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'INTERDICTION DE LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS LES STATIONS-SERVICE AUTOROUTIÈRES WALLONNES »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mathieux à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées dans les stations-service autoroutières wallonnes ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

**Mme Mathieux** (MR). - Madame la Ministre, tout au long du réseau autoroutier wallon, les stations-service se font nombreuses et le but premier de celles-ci est d'offrir un service de ravitaillement en carburant. La présence de nourriture et de boissons telles que le café, les sodas ou l'eau est logique. Cependant, la vente de boissons alcoolisées est extrêmement discutable sachant que la consommation de ces dernières est interdite au volant, que l'alcool est responsable d'une grande partie des accidents de la route et que les campagnes de sensibilisation sont de plus en plus nombreuses. Après la vitesse, l'alcool est la deuxième cause d'accidents en Belgique et le nombre de tués pour cette raison est estimé à 180 chaque année. Cette vente d'alcool constitue donc un risque majeur pour les usagers de la route.

Chez nos voisins français, depuis la loi Bachelot de 2009, la vente de ces boissons alcoolisées est proscrite dans toutes les stations-service entre 18 heures et 8 heures. L'interdiction est même totale pour les boissons alcoolisées réfrigérées.

Certaines dispositions ont déjà été prises en Wallonie, sous l'impulsion de la SOFICO, en matière d'interdiction de vente d'alcool dans les aires autoroutières wallonnes. C'est le cas notamment aux aires d'autoroutes de Bierges ainsi que le long de la E40 à Waremme.

Quelle est votre position à propos d'une interdiction totale de la vente d'alcool dans l'ensemble des stations-service autoroutières de Wallonie ?

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Madame la Députée, sur le plan de la sécurité routière et de la société en général, vous ne serez pas surprise que je vous indique que l'interdiction, même à certaines plages horaires, de la vente d'alcool sur les aires d'autoroute serait a priori une sage décision.

Néanmoins, sur le plan pratique, elle se heurte toutefois à plusieurs difficultés.

D'abord, une interdiction générale de la vente d'alcool par décret risquerait fort d'engendrer un simple report aux points de vente limitrophes vu que le réseau autoroutier wallon est nettement plus ouvert que le réseau français. Cela ne résoudrait pas le problème soulevé.

En outre, plus pratiquement, dans la mesure où la plupart des concessions ont été renouvelées récemment pour une période de 20 ans, une telle interdiction poserait des difficultés majeures en termes de révision des contrats des concessions en cours. Il est un fait que, sur le plan strictement financier, l'interdiction de la vente d'alcool est vue comme une réduction des recettes. Une telle décision ferait l'objet de recours, à n'en point douter, qui différeraient d'autant si la Région obtient gain de cause, l'application de cette interdiction, même si je suis favorable sur le fond.

Je pense qu'il serait préférable d'intensifier la communication en la matière ainsi que les contrôles de police, et ce, même si nous constatons une diminution des accidents et des victimes de la route ces dernières années. Le taux de conducteurs positifs au test d'alcool lors des contrôles routiers ne cesse de diminuer. On peut se réjouir de ces résultats même s'il y a encore toujours trop de conducteurs sous influence d'alcool. Le mot d'ordre est bien : « Boire ou conduire, il faut choisir ».

**M. le Président**. - Un vieux slogan, mais qui reste bien d'actualité.

La parole est à Mme Mathieux.

**Mme Mathieux** (MR). - Si vous me dites qu'il faut 20 ans pour changer cela, je commencerais maintenant.

Ensuite, quand je quitte le travail et que je vais à la pompe à essence, que ce soit moi ou les enfants, c'est désolant de voir des tables hautes avec toutes sortes de personnalités, que ce soit l'ouvrier ou les hommes en costumes, attablés à ces tables hautes en train de boire.

Quel exemple pour nos enfants. C'est non seulement sur le fait actuel, mais aussi sur l'avenir.

Je voudrais, même si cela fait des mécontents, que l'on agisse au plus vite et que l'on prévienne les personnes que, dans 20 ans, ce sera terminé.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président**. - Les questions orales de :

- M. Clersy, sur « le patrimoine industriel de la région de Charleroi » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « la cacophonie au niveau des limitations de vitesse » à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 39 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

Mme Fatima Ahallouch, PS
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. Michel Di Mattia, PS
M. Benoît Dispa, cdH
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
Mme Gwenaëlle Grovonius, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Olivier Maroy, Président
Mme Françoise Mathieux, MR
Mme Rachel Sobry, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| AB | allocation de base / allocation budgétaire / article de base |
| ASBL | association sans but lucratif |
| AWaP | Agence wallonne du patrimoine |
| AWSR | Agence wallonne pour la sécurité routière |
| CGT | Commissariat général au tourisme |
| CMP | Certificat de management public |
| Cocof | Commission communautaire française |
| CoDT | Code du développement territorial |
| Costra | Comité stratégique du Service public de Wallonie |
| DG | directeur général / direction générale |
| DGO4 | Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie |
| DGO6 | Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche |
| DNF | Département de la nature et des forêts |
| DPC | Déclaration de politique communautaire |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| EAP | Ecole d'administration publique |
| eWBS | e-Wallonie-Bruxelles Simplification |
| IG | inspecteur général |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| OFFA | Office francophone de la formation en alternance |
| OIP | organisme d'intérêt public |
| PPA | peste porcine africaine |
| RTBF | Radio-télévision belge de la Communauté française |
| SA | société anonyme |
| SACA | service administratif à comptabilité autonome |
| Selor | Bureau de sélection de l'administration fédérale |
| SNCB | Société nationale des chemins de fer belges |
| SOFICO | Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures |
| SPMT | Service de Prévention et de Médecine du Travail des communautés française et germanophone de Belgique |
| SPW | service public de Wallonie |
| TEC | Société de transport en commun |
| UAP | unité d'administration publique |
| UCL | Université catholique de Louvain |
| ULB | Université libre de Bruxelles |
| VRT | Vlaamse Radio- en Televisieomroep |
| WBFin | décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon |
| WBI | Wallonie-Bruxelles International |
| WBT | Wallonie-Bruxelles Tourisme (ASBL) |